

PROJET SOCIAL 2019-2022
CENTRE DEPARTEMENTAL DE RESSOURCES
(CEDRE)
« GENS DU VOYAGE (GDV) »



« Au fil du vent » - 4,40 m - 2017-2018

Fresque de tissu réalisé dans le cadre de l'EVS par les enfants de l'Aire des gens du voyage de Saverne accompagnés par Danielle MATHIEU-BARANOFF de l'association Cultures et Religions de Saverne

TABLE DES MATIERES

LES ORIGINES DU PROJET	2
Chapitre 1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE.....	4
1. L'ELABORATION DU PROJET SOCIAL.....	4
2. LA SPECIFICITE DU PUBLIC : GENS DU VOYAGE ET NOMADES SEDENTARISES.....	5
Chapitre 2 DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE	9
1. CARTOGRAPHIES ET DONNEES.....	10
2. ETAT DES LIEUX DES AIRES D'ACCUEIL.....	12
3. L'ETAT DES LIEUX DES SITES DE NOMADES SEDENTARISES.....	21
4. DES CONSTATS ET PROBLEMATIQUES RECURRENTS	26
Chapitre 3 UN PROJET D'ANIMATION SOCIALE GLOBALE.....	31
1. POINT DE VUE DES HABITANTS	31
2. POINT DE VUE DES COORDINATEURS/MEDIATEURS SOCIAUX ET ANIMATEURS	34
3. LES BESOINS IDENTIFIES	36
4. LES AXES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS DU PROJET	37
5. LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE DECISIONS.....	42
Chapitre 4 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS	43
Chapitre 5 TABLEAU DES RESSOURCES	45
1. TABLEAU DU PERSONNEL.....	45
2. LOCAUX ET BATIMENTS MODULAIRES.....	46
3. FICHE SIGNALETIQUE DU CENTRE DE RESSOURCES.....	47
Annexe 1 Cartographies des interventions sociales	48
Annexe 2 Recensement des sites d'habitat précaire.....	49
Annexe 3 Photos d'animations sur les aires	50

LES ORIGINES DU PROJET

Pendant plus de 25 ans, les institutions du Bas Rhin se sont appuyées sur des associations dont ARPOMT (Association pour une Recherche Pédagogique Ouverte en Milieu Tsigane) pour la mise en œuvre d'actions auprès des personnes issues de la communauté tsigane.

Après la liquidation judiciaire de l'association en mars 2015, pour continuer à répondre aux problématiques des Gens du Voyage, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et le Conseil Départemental ont développé une prise en charge plus territorialisée assurée par les services de droit commun.

Compétent en matière d'action sociale, le Département est d'autant plus concerné par le public des gens du voyage qu'il co-porte avec l'Etat, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), prévu par la loi du 5 juillet 2000.

Ce schéma a vocation à prescrire les équipements d'accueil mais également à définir les mesures d'accompagnement social en faveur des gens du voyage. Un nouveau schéma 2019-2024 est en cours de préparation. Il devrait être signé par la CAF du Bas-Rhin.

Le 1er octobre 2017, la CAF du Bas Rhin a agréé pour la préfiguration d'un centre social hors EMS, dans le cadre de la prestation de service centre social, le Conseil Départemental qui :

- ❖ co anime le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV),
- ❖ porte le poste de chef de projet du schéma,
- ❖ co-finance avec l'Etat l'aménagement, la création et la gestion des dispositifs d'accueil.

La spécificité du centre social du Conseil Départemental est :

- ❖ d'y accoler (tout comme celui de l'Eurométropole agréé par la CAF fin 2015) la mention « Gens du Voyage »
- ❖ de ne pas être un lieu géographiquement identifié, ce qui lui donne une dimension très spécifique.

La différence avec un centre social plus « classique » est qu'il n'est pas un équipement de quartier ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité mais un centre de ressources consacré à un public identifié.

C'est un processus, « hors les murs », de coordination de l'animation de la vie sociale déployée auprès de publics ayant un mode de vie tourné vers le nomadisme que l'on peut définir, par un acronyme, sous l'intitulé:

LE CEDRE « GDV » (CENTRE DEPARTEMENTAL DE RESSOURCES « GENS DU VOYAGE »)

Il ne s'agit pas de discriminer mais de chercher à faire lien, à pallier les difficultés et le manque de possibilité pour les voyageurs d'accéder aux structures de droits communs.

Il est un outil d'interventions sociales concertées et créatives au service du public et des partenaires.

A travers lui, il s'agit de faire lien entre les résidents des aires et habitants de sites, l'ensemble des acteurs des territoires ainsi qu'avec le centre social de ressources de l'Eurométropole pour :

- garantir l'accès aux droits en rendant plus lisible et pertinente l'action publique auprès de la communauté des « gens du voyage »,
- apporter une réponse sociale adaptée et coordonnée,
- affirmer la volonté du Conseil Départemental de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des Gens du Voyage,
- permettre à l'action publique de prendre en compte les spécificités des « gens du voyage » dans leur diversité et sur l'ensemble des territoires du département.

Chapitre I

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

I. L'ELABORATION DU PROJET SOCIAL

Le projet social est une feuille de route qui guide l' action du centre social et lui permet :

- d'interroger l'environnement social, économique et institutionnel et repérer les évolutions du territoire ;
- d'engager un bilan partagé (les missions, les services et activités proposés et les perspectives) avec l'ensemble des acteurs du projet ;
- de mettre en exergue les préconisations des acteurs, définir les axes prioritaires et mettre en place un plan d'action.

Ainsi le projet social est défini comme projet de territoire qui promeut une dynamique de développement, de changement, de transformation et de progrès, dans lequel chaque acteur se reconnaît.

L'élaboration du présent projet dont le processus est décrit dans le tableau ci-dessous, a permis d'impulser une démarche de réflexions et d'actions ayant pour but de mobiliser, faire participer différents acteurs, de centres d'intérêts différents, dans un projet collectif.

Phase de définition du projet et choix méthodologique	Phase de diagnostic	Phase de présentation de la méthodologie et des objectifs
1^{er} octobre 28 février 2018 (5 mois)	1^{er} mars- 30 septembre 2018 (7 mois)	
Constitution d'une équipe projet et recrutement d'un chef de projet CEDRE GDV. Rédaction d'une fiche projet. Définitions de la méthode de travail. Validation et phasage des étapes.	Prise de fonction du chef de projet le 1 ^{er} mars 2018. Repérage du public cible et des modes d'habiter. Recensement des interventions. Repérage des forces et des faiblesses de l'intervention en territoire.	Elaboration d'outils de présentation (Power point et cartes) 28 mai Présentation en comité technique départemental insertion 29 mai : Présentation en revue de projets MADE 11 juin Présentation en bureau commission thématique Emploi Insertion Logement 18 juin : Présentation technique - Animation vie sociale CAF. 7 septembre : Diagnostic partagé avec les administrateurs de la commission animation Vie Sociale (CAF)

Phase de rédaction et validation du projet et début de mise en œuvre.

1^{er} octobre-15 décembre 2018

(3 mois)

Fin octobre : envoi du projet social à la CAF en 2 exemplaires papiers + 1 dématérialisé.

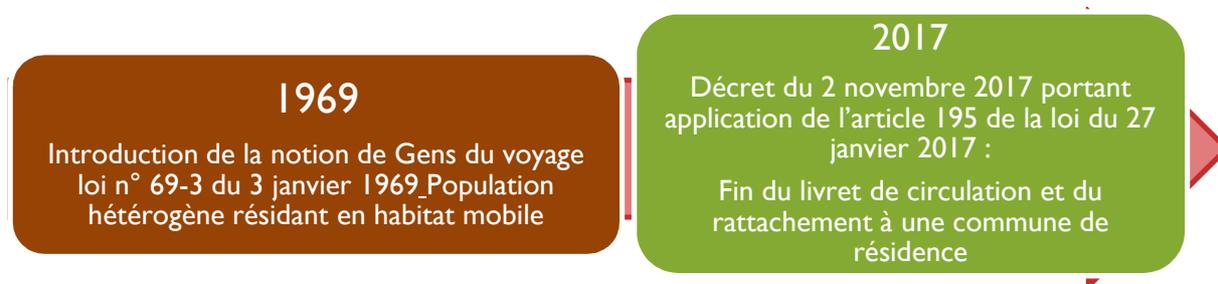
15 novembre : Passage du rapport en commission thématique emploi insertion logement pour un passage en Commission Permanente le 10 décembre.

23 novembre : Passage en commission CAF « animation de la vie sociale ».

10 décembre : passage en CP du projet validé par la CAF et signature de la convention pour 4 ans.

2. LA SPECIFICITE DU PUBLIC : GENS DU VOYAGE ET NOMADES SEDENTARISES

UNE REGIME DEROGATOIRE JUSQU'EN JANVIER 2017



Remplaçant les termes de forains et de nomades, issus de la loi du 16 juillet 1912, l'expression « gens du voyage » est une notion administrative apparue dans la circulaire du 20 octobre 1972. Elle désigne les personnes visées par la loi du 3 janvier 1969, sans domicile ni résidence fixe, résidant dans un abri mobile terrestre et / ou exerçant une activité ambulante, qui doivent détenir un livret de circulation et être rattaché à une commune pour l'exercice des droits civils.

Il aura fallu attendre la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, pour mettre fin au livret de circulation et supprimer le régime dérogatoire et discriminant mis en place en 1969.

Pour ce qui concerne la résidence administrative, c'est désormais la loi du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, et modifiant les règles relatives à la domiciliation des personnes sans domicile stable qui s'applique. Ainsi, les personnes vivant en caravane et n'ayant pas

d'adresse stable peuvent élire domicile auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS) ou d'organismes agréés par le préfet.

Reste que, même si la loi de 2017 met fin à des spécificités administratives, on peut considérer que ces dernières ont marqué la construction identitaire des « gens du voyage ». Construction identitaire qui désigne des populations hétérogènes pour lesquelles des similitudes dans leurs modes de vie peuvent être constatées : l'habitat permanent en caravane et la vie en famille élargie.

Parler des « gens du voyage » revient à nommer des communautés construites à travers l'histoire de leurs migrations (manouches, roms, gitans, yénisches) ayant des modes d'habiter et de résider divers qui, quel que soit leur rapport à la mobilité, n'excluent pas un ancrage territorial fort.

Il n'existe pas de communauté des « gens du voyage » du point de vue identitaire. Ce qui ne veut pas dire que des formes de communautarisme n'ont pas pu se mettre en place, au fil du temps, en réaction à la perte d'identité.

C'est un modèle de famille particulière qui prédomine, celui où l'individu n'existe qu'à travers son appartenance au groupe qui lui définit sa place et où le mode de vie est hérité. On s'y conforme ou on s'en émancipe.

Dans ce modèle où la communauté ne forme pas un ensemble homogène, on peut dire qu'il existe, quatre piliers ainsi qu'un élément qui renforce l'organisation sociale sur lesquels s'appuie l'identité des « gens du voyage » au sens large, qu'ils soient voyageurs, sédentarisés, pour certains, ou en cours de sédentarisation.

LE ROLE ESSENTIEL DE LA FAMILLE

La famille est la base de toute l'organisation des voyageurs. Elle est fondamentale. Elle est le lieu où l'on se forme, l'espace où l'on trouve ses ressources et la cellule qui subvient à tous les besoins sociaux et économiques (prise en charge du handicap, du vieillissement, transmission des savoirs et des métiers, périmètre d'exercice des activités économiques...).

Toutes les décisions se prennent en famille. Elles l'impliquent donc toutes dans son intégralité.

Il en est de même pour la maladie, lorsqu'un manouche est malade, c'est l'ensemble du groupe qui est malade.

L'individualisation est tellement peu possible, qu'on entend souvent dire « *je venons* ». Ce qui, d'une certaine manière, exprime ce lien. On ne vient pas à un rendez-vous seul au sens propre ou figuré.

Par ailleurs, l'épanouissement des adultes se fait à travers les enfants, il y a un besoin fort de les garder pour soi et auprès de soi. Il y a très peu de projection dans des projets d'avenir en dehors des projets familiaux.

La parentalité revêt une importance extrême dans la communauté des « gens du voyage ». Traditionnellement, il y a une prise en charge de l'éducation des enfants par la famille élargie avec des rôles bien définis entre hommes et femmes et un mimétisme fort chez les enfants. Les parents et grands-parents jouent un rôle central. Il est donc souvent question de familles nombreuses qui sont des repères communautaires forts pour les enfants.

UN RAPPORT UTILITAIRE AU TRAVAIL

La relation au travail dépend des relations au territoire et à la famille. Les voyageurs ne parlent pas de travail. Ils intègrent à leur quotidien des activités économiques et sont en recherche perpétuelle de sources d'échanges, monétaires ou non. Il y a donc un rapport très utilitaire à cette activité. On va chercher l'argent dont on a besoin tout de suite, mais on ne travaille pas pour économiser en prévision de futurs achats qui ne sont pas identifiés. Le métier s'apprend au sein de la famille. Il est souvent transmis par les parents. Dès le plus jeune âge, les garçons apprennent auprès de leurs aînés les métiers manuels.

Le salariat traditionnel, sédentaire et très contraignant en termes d'organisation, paraît donc peu adapté. Le travail saisonnier ou temporaire est en revanche, très prisé et intégré aux fonctionnements habituels des «gens du voyage».

LA TRADITION ORALE

La tradition orale renforce l'organisation sociale, essentiellement basée sur la relation. Elle prime sur l'emploi, la scolarisation des enfants ou sur tout autre événement. Cela peut d'ailleurs provoquer d'innombrables malentendus. A contrario, l'écrit peut provoquer l'individualisme, menaçant ainsi le mode de vie et l'organisation sociale des «gens du voyage». Ce qui explique, par exemple, la méfiance des voyageurs à l'égard de l'école.

LE VOYAGE TOUJOURS PRESENT

Le voyage, s'il ne définit pas à lui seul l'identité des voyageurs, est fortement présent. Il existe ou se fantasme, mais il s'inscrit toujours dans l'histoire de la famille. En découle un rapport au territoire particulier. Là où il existe des centres socioculturels spécifiques ou une domiciliation dans un lieu identifié, on peut observer un ancrage territorial. Les familles se sentent et se revendiquent de quelque part.

A partir de cet endroit, elles ont des parcours ou des zones géographiques sur lesquels elles se déplacent. La précarité des installations ou des stationnements induit également cette relation très particulière au territoire. Les familles qui n'ont pas d'habitat pérenne, qui ne savent pas où elles stationneront l'année suivante, finissent par ignorer les limites territoriales administratives.

Il existe ainsi un mode d'habiter plus sédentaire ou ancré pour certains et plus nomade pour d'autres.

UN BESOIN D'IMMEDIATETE

En effet, la perception au temps des «gens du voyage» est non linéaire. Elle est plutôt cyclique (temps perçu à travers les saisons). Il y a un ancrage dans le présent et des difficultés d'anticipation. Les «gens du voyage» s'inscrivent dans un concept prégnant d'immédiateté qui est susceptible de provoquer des angoisses liées à la projection. Les arrivées, départs et durées de séjour sont souvent imprévisibles et très variables. Ce

mode de vie basé sur une inscription dans le temps assez instable provoque des difficultés à concevoir une régularité quotidienne.

Ces éléments sont primordiaux pour permettre à l'action publique de prendre en compte les «gens du voyage» dans leur diversité et sur l'ensemble des territoires.

C'est d'autant plus important que les indicateurs d'une paupérisation constatée, depuis plusieurs années, par les intervenants sociaux du département, sont inquiétants.

Chapitre 2

DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE

S'il existe ainsi un mode d'habiter plus sédentaire ou ancré pour certains et plus nomade pour d'autres. On note depuis plusieurs années une tendance à la sédentarisation des «gens du voyage» due :

- Au vieillissement de la population et aux problèmes de santé qui peuvent en résulter dès lors que les personnes âgées sont en effet moins aptes à voyager et ont besoin de trouver des centres médicaux à proximité ;
- A la précarisation d'une partie des «gens du voyage» qui conduit à une mobilité plus réduite en raison du coût associé au mode de vie itinérant.
- A la recherche d'une scolarisation continue des enfants.

Pour qualifier cette évolution du mode de vie de nombreux «gens du voyage», la notion d'ancrage territorial semble préférable pour ceux qui ne sont pas inscrits dans une sédentarisation qui suggère, en effet, l'idée d'un changement définitif de mode de vie, qui conduit la population à passer d'une résidence mobile à un habitat en dur.

Dans le Bas-Rhin, comme en France, on peut ainsi schématiquement distinguer trois catégories de publics :

- Les voyageurs itinérants : ils se déplacent souvent en groupe de taille variable sur l'ensemble du territoire national et leurs haltes sont de courte durée.
- Les voyageurs semi-itinérants (ou ancrés) : ils effectuent des déplacements limités dans l'espace et le temps, souvent à l'échelle d'un département ou d'une région.
- Les ménages sédentaires : ils sont installés de manière permanente, généralement sur un terrain dont ils sont propriétaires ou locataires.

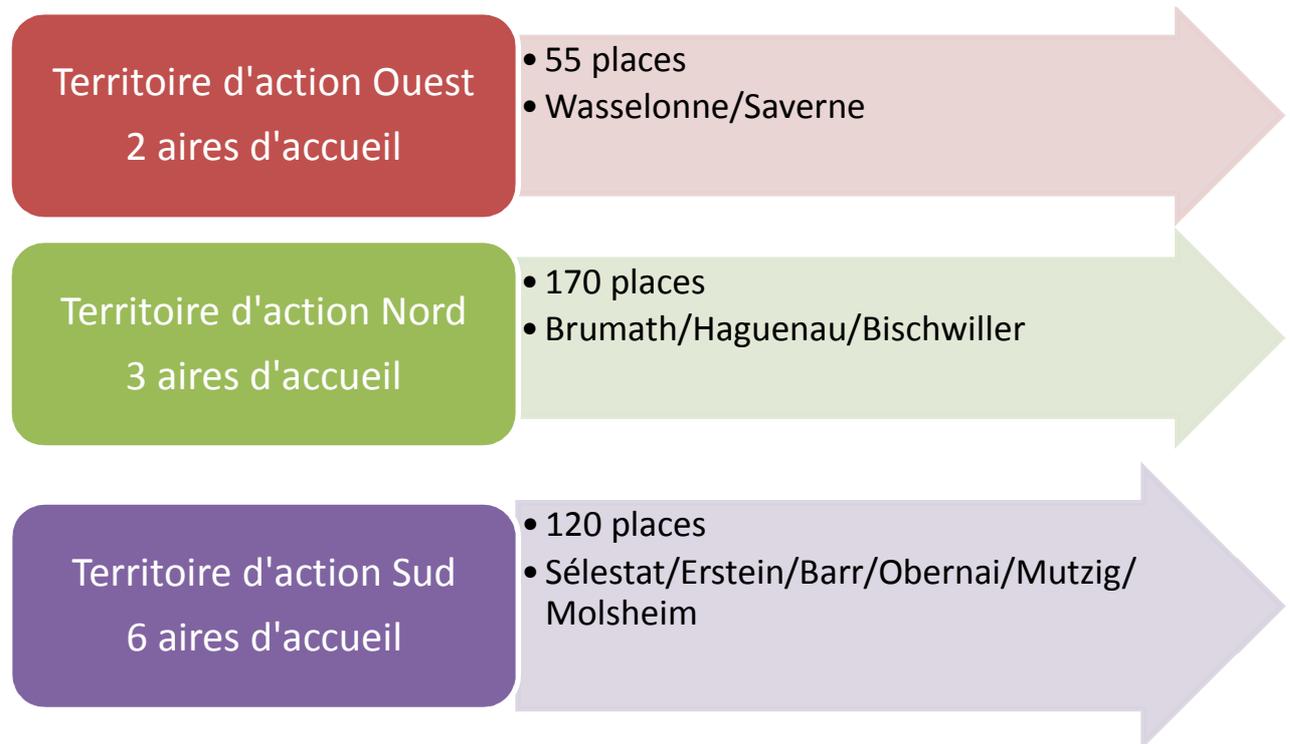
Trois catégories de publics que l'on retrouve sur les trois territoires d'action sociale que compte le Conseil Départemental hors Eurométropole et qui sont concernés par le projet social du CEDRE.

I. CARTOGRAPHIES ET DONNEES

Aires d'accueil

625 places sur des aires d'accueil dont plus de la moitié soit **345 places sur 11 aires hors EMS** sur lesquels on retrouve les deux premières catégories de publics : les voyageurs itinérants et ancrés qui sont répartis de manière assez hétérogène sur les aires et territoires d'action sociale.

L'attention du CEDRE sera portée sur l'ensemble des aires d'accueil hors Eurométropole.



Sites d'habitat spécifique

Plus de 80 sites d'habitat précaires ou ayant fait l'objet d'une réhabilitation ont été repérés par l'association AVA HABITAT ET NOMADISME missionnée dans le cadre de la mise en œuvre de la Maitrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) Départementale, prévue par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Tous les sites habitats précaires ne sont pas occupés par une population d'origine tsigane mais pour la majorité, c'est le cas.

L'attention du projet social du CEDRE sera portée essentiellement sur les sites dans lesquels la CAF a mis en place des Espaces de Vie Sociale (EVS) soit trois sites aux caractéristiques très différentes : Kaltenhouse, Chatenois et Ingwiller sur lesquels on retrouve la troisième catégorie de publics.

REPARTITION DES PUBLICS PAR SITES

LES MENAGES SEDENTAIRES ou familles dites « nomades sédentarisées »

4 sites dont une aire d'accueil sur 80 identifiés (PDLHPD AVA 2017).

Aire d'accueil de Mutzig + Sites de Ingwiller, Kaltenhouse et Chatenois

Environ 131 ménages soit +/-450 personnes hors EMS

LES VOYAGEURS ANCRES ou « voyageurs locaux » et ITINERANTS

10 aires hors EMS

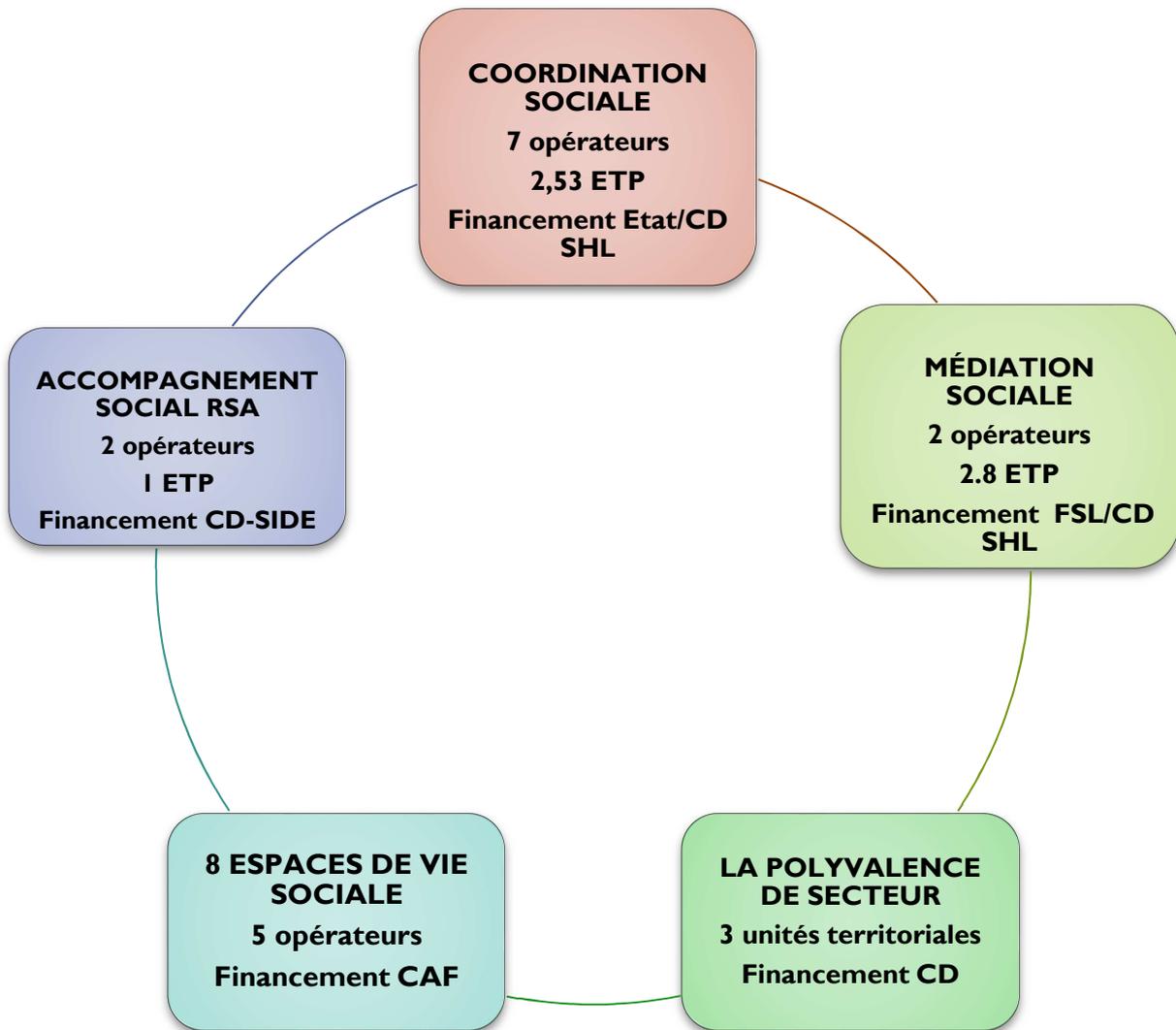
Ancrage à l'année
Aires de Brumath – Erstein – Molsheim

Ancrage durant quelques mois
Aires de Haguenau-Bischwiller-Saverne-Wasselonne-Barr-Obernai-Sélestat

Environ 200 ménages soit 800 personnes/an hors EMS

L'OFFRE D'INTERVENTION SOCIALE EXISTANTE SUR LES AIRES ET LES SITES

5 types d'intervention sociale sont existants sur les territoires. Elles seront décrites au fil des paragraphes qui suivent.



2. ETAT DES LIEUX DES AIRES D'ACCUEIL

LE CADRE D'INTERVENTION

Le Schéma Départemental de l'Accueil des «Gens du Voyage» est le pivot du dispositif d'accueil des «gens du voyage» sur le territoire. Il définit également la nature des actions à caractère social qui leur sont destinées.

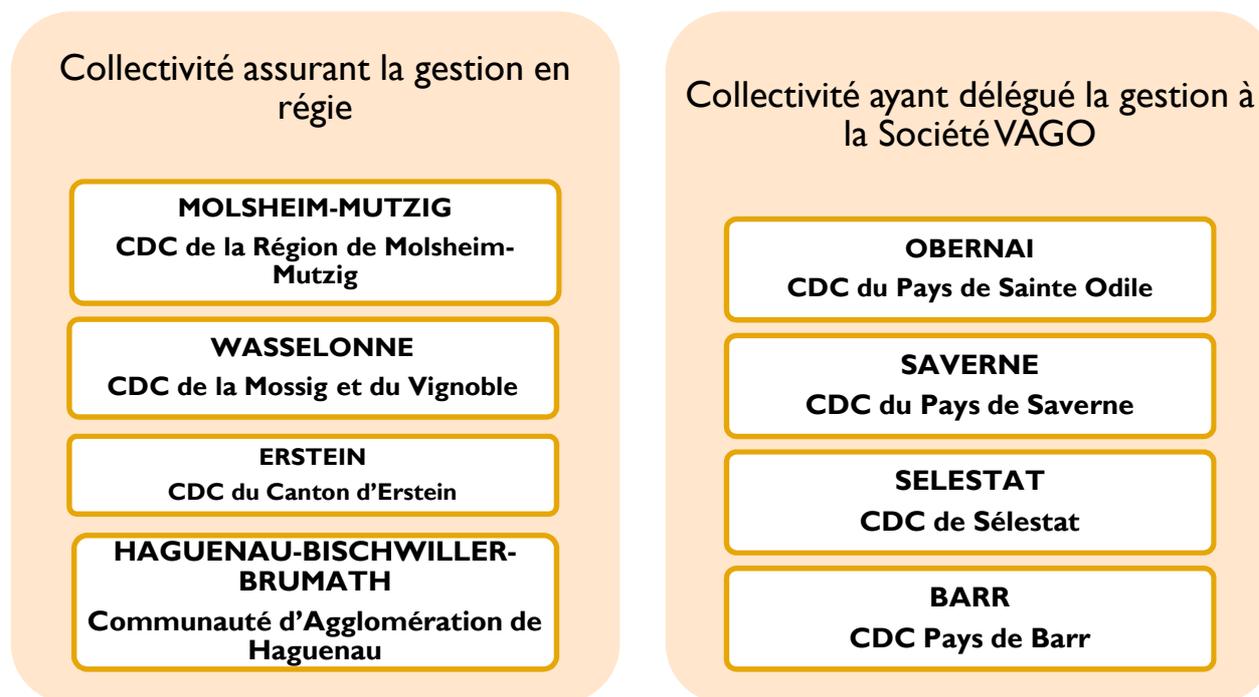
CARACTERISTIQUES DES AIRES D'ACCUEIL

	EPCI Gestionnaire	Commune d'implantation de l'aire d'accueil	Date d'ouverture	Nombre de places	ADRESSE ✉
Territoire NORD	Communauté d'Agglomération de Haguenau	BISCHWILLER	2007	20	Rue de l'Obermatt
		BRUMATH	2002	60	Chemin de Hoerdterweg
		HAGUENAU	2003	40	Rue du Château Fiat
Territoire SUD	CDC de la Région de Molsheim-Mutzig	MOLSHEIM	2008	30	Chemin d'Altorf
		MUTZIG	2007	20	Lieu-dit Unterfeld
	CDC Pays de Barr	BARR	2013	20	3, rue d'Alsace
	CDC du Pays de Sainte Odile	OBERNAI	2008	40	Route de Goxwiller
	CDC du Canton d'Erstein	ERSTEIN	2004	20	Route de Krafft
	CDC de Sélestat	SELESTAT	2006	40	RD 424
Territoire OUEST	CDC du Pays de Saverne	SAVERNE	2006	40	100, rue de l'Ermitage
	CDC de la Mossig et du Vignoble	WASSELONNE	2012	15	Route de Zehnacker

ORGANISATION DES AIRES D'ACCUEIL

Depuis la loi NOTRe, du 7 août 2015, les EPCI sont devenus compétents en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien des aires d'accueil en lieu et place des communes.

Au 1^{er} janvier 2017, 4 EPCI ont gardé la gestion des aires d'accueil et 4 autres l'ont délégué à une société privée, la société VAGO.



Durant le SDAGV 2011-2017, la gestion des aires d'accueil a nécessité, sous l'égide du chef de projet, une réorganisation importante afin d'améliorer leur fonctionnement qui a permis :

- La mise en place d'un règlement harmonisé sur le territoire qui rappelle :
 - Les sanctions en cas de manquement au règlement.
 - L'obligation de scolarisation.
 - Les diverses interdictions relatives :
 - ✓ Au règlement sanitaire départemental
 - ✓ A la protection ou à la détention d'espèces animales.
- Une plus grande homogénéité dans la gestion des aires d'accueil.
 - la durée du séjour, établie sur deux périodes
 - une période hivernale (jusqu'à 6 mois de durée de séjour)
 - une période estivale (un mois renouvelable) ;
 - les conditions de prolongation du séjour ;
 - les conditions d'accès (documents requis et modalités d'installations) ;
 - le contrat d'occupation, qui comprend la désignation des lieux mis à disposition, les engagements des deux parties, ainsi que le nombre de personnes accueillies.

LE PUBLIC DES AIRES D'ACCUEIL

Environ 200 ménages soit 800 personnes/an hors EMS

La plupart de ces familles sont des manouches et des roms français. Ils sont présents sur les aires d'accueil du département : aires de l'Eurométropole, Brumath, Erstein et Molsheim. Certains disposent de terrains privés.

Leur mode d'habitat est constitué de caravanes roulantes avec un mode de vie scindé en deux périodes :

L'hiver : qui s'étend globalement de la Toussaint à Pâques, les aires sont occupées par des voyageurs locaux, originaires de l'Alsace pour la plupart, dont la demande est de séjourner au même endroit plusieurs mois consécutifs, afin, probablement d'être sécurisés quant à leur habitat, mais aussi de pouvoir scolariser leurs enfants dans de bonnes conditions.

L'été : à partir de Pâques, les groupes sortent des aires d'accueil et stationnent sur des terrains privés ou publics avec la plupart du temps une autorisation d propriétaire du terrain, en contrepartie du paiement une indemnité. Ils se déplacent principalement dans le département (23 stationnements de voyageurs locaux en 2017).

En période estivale, de nombreux voyageurs viennent du grand ouest de la France et de l'Auvergne. La plupart sont des forains ou des artisans (élagage, nettoyage de façades) qui ont des clients dans le département, et qui tous les ans reviennent dans le Bas-Rhin pour l'exercice de leurs activités économiques. Ils fréquentent les aires aménagées, dans la mesure du possible. A Erstein, le terrain de camping municipal est utilisé, depuis plusieurs années, au printemps et à l'automne (l'été est réservé pour les touristes), par des forains aisés, qui eux ne vont pas sur les aires d'accueil.

Une bonne partie des voyageurs alsaciens sont en phase de rupture avec le nomadisme, ils sont alors contraints à un mode de vie qui engendre une précarité économique lié au manque de ressources économiques. C'est pourquoi le monde associatif conteste l'appellation des pouvoirs publics et cherche à imposer, à leur propos, celle « d'itinérants contraints ».

Ils se déplacent de manière précise, souvent identique d'une année à l'autre, en fonction de leurs habitudes, d'activités économiques, de pèlerinages ; souvent dans le seul périmètre de l'Alsace-Moselle. Une majorité d'entre eux souhaiterait d'installer sur des terrains privés ou des terrains publics familiaux.

Certains sont même installés sur la même aire depuis des années (Mutzig, Erstein, Brumath) ou ne la quittent que lorsqu'elle ferme.

Ce sont des populations connues et suivies dans le cadre du SDAGV grâce à un travail de partenariat entre l'Etat, le Département, le médiateur Gens du Voyage dont le poste est co-porté par l'Etat et le Département et les responsables de groupes.

L'itinérance se pratique surtout en période estivale, lorsque les terrains redeviennent secs et viables, lorsque les opportunités économiques, les événements familiaux et religieux incitent à reprendre la route. La caravane correspond à un choix de vie : elle permet de concilier non seulement vie familiale et regroupement communautaire, mais aussi territoire d'attachement et pratique de l'itinérance.

Les tableaux ci-dessous sont une brève présentation des différentes aires d'accueil : ils permettent de mettre en exergue les différents modes d'habiter sur les aires en fonction des publics qui y stationnent ou y résident.

- Difficile de quantifier leur nombre puisque les gestionnaires des aires comptabilisent les stationnements : une famille peut être ainsi comptabilisée deux fois voir trois sur un périmètre donnée dans une année.
- Il y a des aires qui ne répondent plus ou peu à leur fonction d'accueil temporaire, puisque les familles s'y sont fortement ancrées et bougent très peu, voir plus du tout.
- A l'opposé, certaines aires remplissent très bien leur fonction en accueillant des publics sur de courts séjours et où l'ancrage est faible et ne se fait que durant la halte hivernale.

Les caractéristiques des aires sont mouvantes et certaines tendances ne peuvent être exprimées uniquement à travers la durée des séjours.

Territoire	Aire d'accueil	Taux d'occupation	Nbre de personnes	Durée moyenne du séjour (2017)		Mixité	Ancrage
				Hiver	Ete		
OUEST	Wasselonne 2012	22,55%	121	Peu occupée l'hiver 1,3 mois		Voyageurs nationaux principalement, un peu de voyageurs locaux Des habitués qui reviennent régulièrement	Faible ancrage
	Saverne 2006	43,08%	1050	Peu occupée l'hiver	Séjours courts 1 mois	Mixité forte, beaucoup de turn over Voyageurs locaux et nationaux.	Faible ancrage
NORD	Brumath 2002	44,39%	1030	Toute l'année pour une majorité des familles sauf lors de la fermeture de l'aire en été 6,31 mois		<u>Pas de mixité</u> , l'aire n'accueille plus d'autres voyageurs que les familles présentes	Ancrage fort avec un souhait de terrain familial Une famille élargie avec certains se déplaçant encore de temps en temps
	Bischwiller 2007	92,66%	276	Séjours courts 1 mois		Voyageurs locaux et nationaux	Une famille sédentaire de Kaltenhouse
	Haguenau 2003	19,13%	495	Séjours courts		Tout type de voyageurs, Jusqu'à 2018 elle accueillait principalement les familles en difficulté du Bas-Rhin qui ne pouvaient plus stationner sur d'autres aires pour faute d'impayés	Ancrage conjoncturel pour quelques familles (Roms de l'Est)

Territoire	Aire d'accueil	Taux d'occupation	Nbre de personnes	Durée moyenne du séjour (2017)		Mixité		Ancrage
				Hiver	Eté	Hiver	Eté	
SUD	Barr 2013	37,5 9%	185	Séjours courts 1,5 mois		Voyageurs locaux et nationaux		Faible ancrage Habituels locaux qui reviennent chaque hiver Aire peu fréquentée
	Obernai 2008	55,5 5%	539	Séjours courts 0,7 mois		Mixité forte, beaucoup de turn over Voyageurs locaux et nationaux		Faible ancrage Voyageurs entrepreneurs pour une majorité
	Erstein 2004	68,3 8%	39	Toute l'année sauf lors de la fermeture de l'aire en été Occupation à 100% période Octobre-Avril 12 mois		L'aire n'accueille plus de voyageurs mais remplit une fonction d'accueil de population locale Fort % de bénéficiaires des minimas sociaux		Ancrage fort , quelques éléments de sédentarisation / Mise en place d'un mobile-home pour une personne handicapée
	Aire d'accueil	Taux d'occupation	Nbre de personnes	Durée moyenne du séjour (2017)		Mixité	Ancrage	
SUD	Molsheim 2008	76,6 9%	272	Voyageurs locaux qui stationnent toute l'année 9 mois		Forte appropriation de l'aire par le groupe , l'aire n'accueille plus de voyageurs nationaux	Accueil uniquement des proches des familles durant l'été	Familles historiquement ancrées sur Molsheim Risque de sédentarisation à terme car % élevé personnes âgées Travailleurs indépendants Fort % minimas sociaux
	Mutzig 2007	100 %	61	Toute l'année, aire de sédentaires 12 mois		Pas de mixité, aucun accueil de voyageurs. Forts éléments de sédentarisation : mobiles-homes, auvents, baraques en bois		Familles alsaciennes sédentarisées 12 ménages (39 pers) (Fort % de bénéficiaires des minimas sociaux)
	Sélestat 2006	71,5 3%	458	Halte hivernale pour les voyageurs locaux	Voyageurs nationaux, séjours courts	Voyageurs locaux et nationaux		Faible ancrage Travailleurs indépendants pour une majorité
				0,7 mois				

LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION SOCIALE

La mise en place d'un volet social est énoncée dans la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des «gens du voyage». La coordination sociale fait partie des obligations du gestionnaire.

Il trouve sa concrétisation par *la création d'un dispositif opérationnel départemental prévoyant* sur chaque aire :

- ✓ Un régisseur qui accueille, effectue les formalités d'installation, encaisse les redevances, alerte en cas de dysfonctionnement,
- ✓ Un agent technique qui assure la maintenance des équipements,
- ✓ Un coordonnateur social qui effectue la médiation et la coordination des interventions, le lien avec les dispositifs de droit commun, apporte une aide aux familles pour l'accès aux services et équipements, rédige les bilans de fonctionnement et participe aux réunions du groupe de suivi,
- ✓ Un dispositif de droit commun au titre des équipements sociaux éducatifs (accompagnement social, scolarisation...) et au titre des services communaux et intercommunaux (respect de la réglementation, entretien des espaces collectifs, ramassage des ordures ménagères...)

Ce dispositif opérationnel vise trois objectifs :

- ✓ Assurer la coordination locale nécessaire au bon fonctionnement de l'aire,
- ✓ Répartir les missions en fonction des compétences respectives des différents partenaires,
- ✓ Repérer les difficultés rencontrées sur le terrain et en faire part aux membres du Comité de Suivi.

Le dispositif mis en place est à considérer comme l'épine dorsale du schéma d'une part et de la gestion et animation des aires d'accueil, d'autre part.

LA COORDINATION SOCIALE SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Dès 2002, des postes de « coordination sociale » ont été inscrits dans le schéma départemental afin de satisfaire « un volet spécifique de ces lieux d'habitat et un accompagnement social des personnes qui y séjournent ».

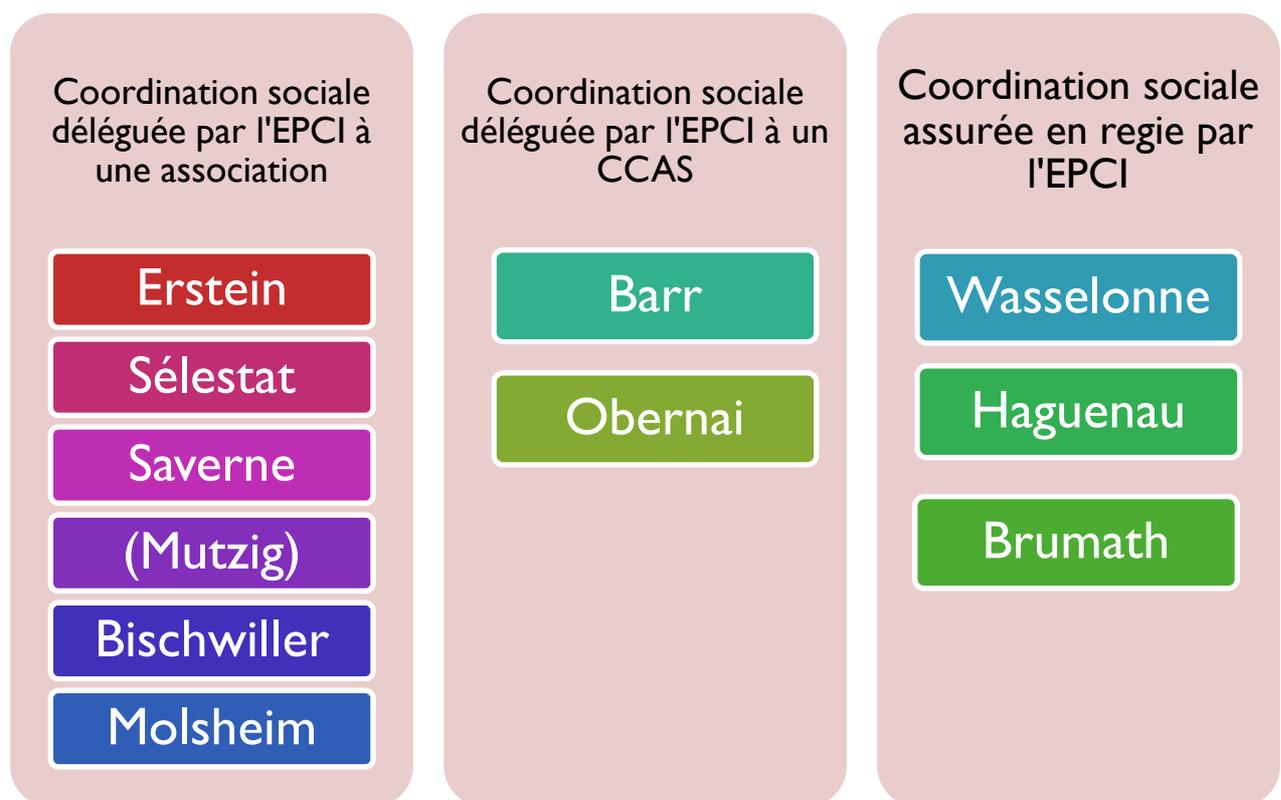
Ils ont fait l'objet d'un cahier des charges donnant lieu à la signature d'une convention détaillée, formalisant le contenu de la mission et portant sur :

- Une présence sur le site afin de favoriser des rencontres avec les familles résidentes, le régisseur, les agents d'entretien et tout intervenant sur l'aire,
- Une intervention en tant que relais avec les partenaires du SDAGV,

- Un travail administratif (réunions avec les partenaires, bilans, écrits divers). À ce titre, il réalise, pour le compte du gestionnaire, le bilan annuel d'occupation de l'aire d'accueil.

Ces postes sont cofinancés par l'Etat et le Conseil Départemental, à hauteur de 0,15 ETP pour 20 places, soit 5,25 h hebdomadaires, via l'aide au fonctionnement des aires (convention de gestion).

Elle se transcrit dans les faits par une personne identifiée pour accompagner les usagers des aires d'accueil dans leurs démarches administratives et sociales. Elle peut être déléguée à une association, à un CCAS ou assurée directement en régie par l'EPCI comme suit :



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU RSA

Jusqu'en 2015, l'accompagnement des «gens du voyage» allocataire du RMI puis du RSA était porté par des acteurs spécialisés agissant par des mesures spécifiques.

Depuis l'arrêt de l'intervention sociale spécifique de l'association ARPOMT, l'ensemble des acteurs institutionnels sont porteurs de l'ambition de voir « les gens du voyage » accéder à toutes les mesures de droit commun.

Cette intervention implique une adaptation dans la gestion de l'accompagnement par les services de droit commun et un lien avec les intervenants sur les aires d'accueil qui restent à construire.

L'intervention est aujourd'hui assez inégale d'un territoire à un autre avec des orientations et des propositions très variables dans la mise en œuvre de la contractualisation attendue dans le cadre du RSA.

L'ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

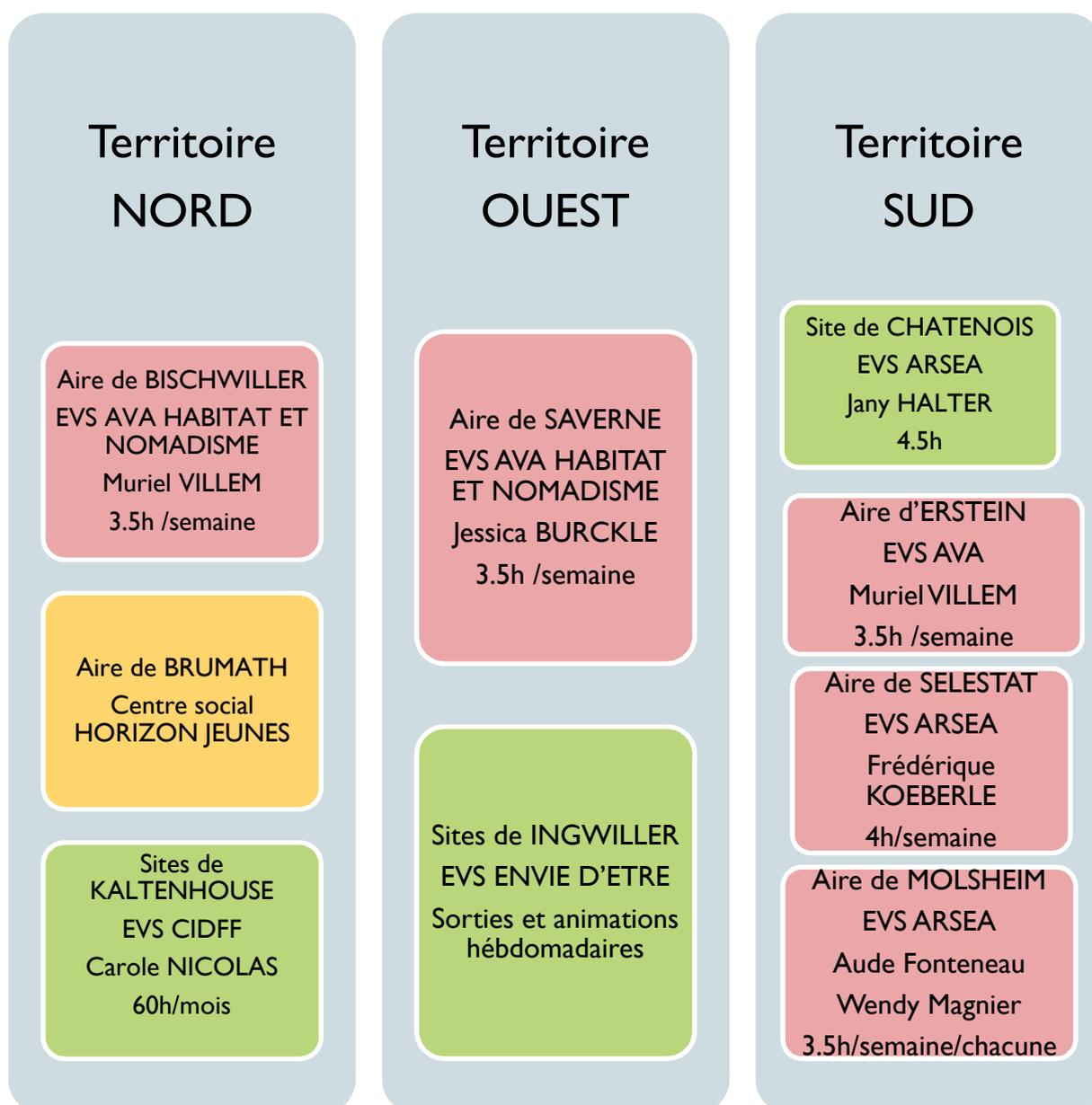
A travers son projet et ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- ✓ l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- ✓ le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- ✓ la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Depuis 2015, en complémentarité de la coordination sociale, la CAF a développé :

- 8 EVS portés par 4 associations ;
- un centre social ayant un axe spécifique de développement .

Les animateurs qui interviennent dans le cadre du développement d'animations collectives assurent pour partie une mission de coordination sociale. Dans le cadre de leur activité d'animation, ils apportent une dynamique et une complémentarité permettant de renforcer les liens en favorisant la vie collective et l'implication des parents dans les projets développés pour leurs enfants sur 6 aires d'accueil et 3 sites de sédentaires.



3. L'ETAT DES LIEUX DES SITES DE NOMADES SEDENTARISES

LE CADRE D'INTERVENTION.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est le cadre de référence de la prise en compte des publics sédentarisés a institué le recensement annuel des sites d'habitats précaires existants sur l'ensemble du département, réalisé par l'association AVA habitat et nomadisme.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE.

Les trois sites identifiés par le projet social du CEDRE : Kaltenhouse, Chatenois et Ingwiller ont tous leurs spécificités décrites dans le tableau qui suit :

Commune	Adresse	Nombre de personnes et de ménages	Descriptif
KALTENHOUSE 90 ménages 294 personnes	Rue du Terrain d'Aviation	23 ménages locataires (91 personnes) + 12 ménages décohabitants (33 personnes)	35 adultes + 56 enfants
	Rue de la Sablière	11 ménages (30 pers)	Terrain privé non Constructible. Problèmes sanitaires liés à l'activité de l'entreprise proche (sable). Maisons + mobile homes + habitats modulaires
	29, Rue du Rosenfeld	44 ménages (140 pers)	27 maisons auto-construites + 9 mobil-homes et habitats modulaires
CHATENOIS 6 ménages 22 personnes	Rue des Champs	6 ménages (22 pers)	12 ménages relogés par le bailleur DOMIAL en 2000 En 2016, il reste 7 logements (3 incendies, 2 retraits) + 1 logement ajouté
INGWILLER Opération RHI (résorption de l'habitat précaire) en cours 35 ménages 96 personnes	Sites du Rauchenbourg + Sapinière	20 ménages (46 pers)	Deux terrains très proches, appartenant aux familles Non constructible
	Rue du Lichtenberg	6 ménages l'été + 3 ménages l'hiver (16 pers)	Maisonnette, 1 chalet, 1 mobile home
	Rue de la Moder	6 ménages (17 pers)	1 maison + habitat précaire
	Site du chemin de Offwiller	2 ménages (3 pers) 6 ménages l'été (17 pers)	Terrain « communal » Les familles relogées continuent de venir sur le site en période estivale

LE PUBLIC DES SITES DE SEDENTARISATION.

Environ 131 ménages soit +/-450 personnes hors EMS

Dans le Bas-Rhin, les vagues de sédentarisation de nomades (manouches et yéniches essentiellement) se sont produites sur trois périodes ;

- une première vague dans les années 1920 de laquelle sont issues environ 120 personnes résidant encore aujourd'hui à Mertzwiller.
- une seconde vague au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, essentiellement au retour des camps d'internement :

Ex : environ 100 personnes par exemple encore à Ingwiller

- enfin une troisième vague dans les années 70, liée à la crise économique (polygone à Strasbourg)

Ex : environ 1 000 personnes essentiellement au polygone,

Les sédentaires sont composés de familles qui sont parvenues à louer, squatter ou acheter un terrain, souvent situé en zone non constructible.

Les raisons de la sédentarisation peuvent être multiples mais elles relèvent souvent de la paupérisation des familles et plus rarement d'une volonté délibérée.

La sédentarisation pour les nomades est souvent vécue comme une rupture, un échec avec le mode de vie traditionnel.

LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION SOCIALE.

La polyvalence de secteur

La polyvalence de secteur est une des formes les plus développées de l'accompagnement social. Elle repose sur une intervention généraliste de proximité qui prend en compte toutes les difficultés rencontrées quel que soit le domaine d'intervention.

Les assistantes sociales polyvalentes de secteur jouent un rôle essentiel dans le repérage des difficultés et l'intervention en réponses à difficultés identifiées notamment pour ce qui concerne l'éducation et l'enfance.

Ainsi tout habitant domicilié de manière légale sur un territoire donné peut faire appel à l'assistante sociale de son secteur.

La médiation sociale

La mise en place d'une intervention sociale dénommée « médiation sociale » sur les sites d'habitat précaire découle d'une volonté politique du Département et de ses partenaires de soutenir les projets habitats sur les sites nécessitant une intervention spécifique.

Elle repose financièrement sur l'intervention du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) instauré par la Loi Besson de 1990 et sur la politique volontariste du Conseil Départemental.

Les missions de médiation sociale existent depuis juin 2012.

La médiation sociale a vocation à ;

- assurer l'interface entre les habitants et les différents partenaires locaux de l'action sociale et de l'habitat, orienter, guider et informer ;
- recréer une dynamique entre les habitants et les partenaires pour parvenir à la banalisation des sites et à l'autonomisation des familles ;
- assurer un rôle pédagogique en matière d'habitat, de logement et des difficultés de la vie quotidienne qui y sont liées ;
- suivre les dossiers en cours, en lien avec les travailleurs sociaux - lecture, explication des courriers relatifs au logement, les questions budgétaires corrélatives, accompagnement physique aux démarches administratives ;
- mobiliser les habitants sur les relations de voisinage et sur le respect de l'environnement ;
- en matière de lutte contre la précarité énergétique, intervenir à domicile pour expliquer et informer sur la gestion d'un logement (consommation et économies d'énergies et d'eau, utilisation de certains appareils électriques, poser les questions de sécurité dans les maisons, de l'occupation et de rénovation des logements.

L'accompagnement spécifique des bénéficiaires du RSA

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

Ce contrat est proposé aux résidents des sites comme à toute personne installée dans un territoire d'action sociale.

Face à l'accroissement important du nombre d'allocataires du RSA et aux contraintes budgétaires fortes de la collectivité, de nouvelles orientations de la politique d'Insertion ont été adoptées par le Conseil Départemental 24 juin 2013.

Elles reposent sur plusieurs principes fondamentaux et notamment ;

- une responsabilisation accrue des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur Parcours vers l'Insertion durable ;

- une préoccupation majeure pour l'Insertion professionnelle durable et l'articulation étroite de l'ensemble des intervenants, en appui au projet du bénéficiaire.
- Cependant, dans un contexte socio-économique tendu où il est difficile pour les personnes cumulant des difficultés sociales d'accéder à un emploi, le Parcours d'Insertion peut avoir deux orientations principales ¹;
- le parcours d'insertion à visée professionnelle : dès lors que l'accès à l'emploi est une perspective réaliste au moment de la contractualisation et qu'elle puisse réellement être mise au travail
- le parcours d'insertion à visée sociale concerne les personnes éloignées de l'emploi. Il vise le développement personnel et l'intégration dans la vie citoyenne. Ce Parcours intègre des actions relevant de l'accès aux droits, l'amélioration des compétences (gestion quotidienne, éducation, maîtrise du budget, logement, bénévolat associatif...)

Le Parcours d'Insertion est le cheminement d'un bénéficiaire de RSA. Il est constitué d'actions pour lesquelles il peut prétendre à des mesures spécifiques et à un accompagnement adapté.

Sa finalité est :

- de permettre à chaque bénéficiaire de recouvrer son autonomie économique,
- de viser le développement personnel de chacun et son intégration dans la vie citoyenne.

Pour ce faire, l'ambition de tout Parcours d'Insertion est l'accès à l'emploi. Pour autant, cet objectif n'est pas immédiatement accessible à tous et il sera donc nécessaire d'envisager un Parcours à d'Insertion à visée sociale : celui-ci pourra en fonction de l'évolution de la situation intégrer progressivement des actions visant au retour à l'emploi.

Selon le type de projet et de difficultés rencontrées, l'accompagnement social lié au RSA sera exercé ;

- soit par une assistante sociale de secteur,
- soit par un travailleur social spécialisé de l'UTAMS,
- soit par une association financée par le Conseil Départemental.

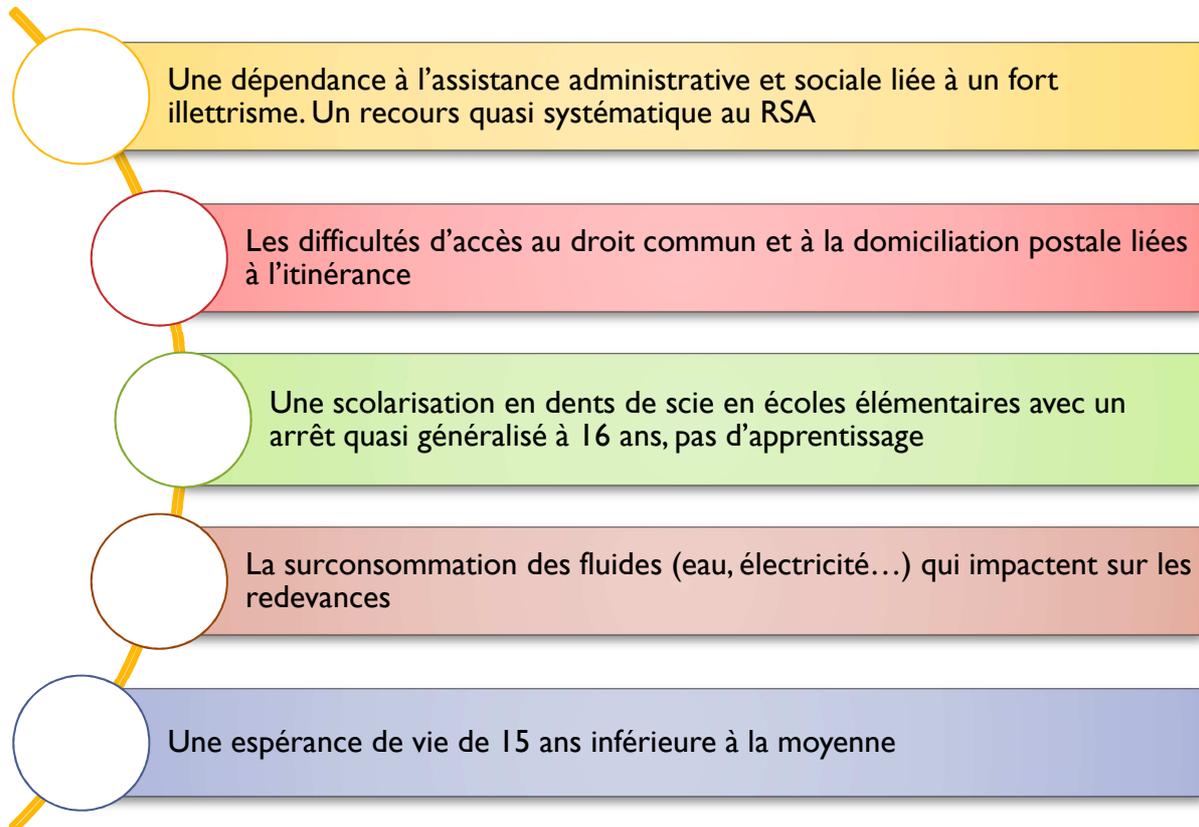
L'ensemble des interventions auprès des différents publics doit permettre la prise en compte des difficultés repérées dans le chapitre suivant.

La coordination et le développement d'actions gérés par le CEDRE permettront d'apporter une réponse plus coordonnée et plus lisible à cet ensemble.

¹ Cahier des charges du parcours d'insertion sociale des bénéficiaires du RSA . Conseil départemental. Mars 2015

4. DES CONSTATS ET PROBLEMATIQUES RECURRENTS

Le recueil de la parole des intervenants sociaux et le travail d'analyse des différents documents à disposition permet de mettre en exergue les constats et problématiques suivants :



UNE DEPENDANCE A L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIALE LIEE A UN FORT ILLETTRISME AVEC UN RECOURS QUASI SYSTEMATIQUE AU RSA

De nombreux ménages de «gens du voyage» se trouvent dans une grande précarité économique et sociale et dans une situation de dépendance administrative ;

- l'analphabétisme les rend en incapacité à pourvoir seuls à leurs obligations administratives.
- leur rapport au temps (immédiateté) génère une incompréhension du système et du fonctionnement administratif, et cette incompréhension est partagée par les administrations.

Ils sont donc susceptibles de connaître des ruptures dans leurs parcours administratifs avec des situations de non-recours ou de suspension.

LES DIFFICULTES D'ACCES AU DROIT COMMUN ET A LA DOMICILIATION POSTALE LIEES A L'ITINERANCE

Pour les «gens du voyage», l'accès aux droits est très fortement imbriqué à celui de l'accès à une domiciliation, avec la nécessité de pouvoir poursuivre les démarches administratives à distance.

Cette problématique est dans une moindre mesure présente dans la population sédentaire lorsque l'habitat habité est reconnu. Pour les sites non règlementaires, on retrouve les mêmes difficultés que pour les voyageurs.

Nous l'avons vu dans la partie liée au contexte, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté abroge les spécificités relatives aux «gens du voyage» et ainsi le rattachement à une commune pour les «gens du voyage». Un délai transitoire de deux ans permet toutefois à une personne précédemment rattachée à une commune, sans domicile ni résidence fixe, et qui n'a pas établi de domiciliation au sein d'un organisme agréé par la Préfecture, de se domicilier de droit auprès du CCAS ou du CIAS de cette commune ou de la commune sur laquelle elle réside au moins depuis 3 mois.

Afin d'apporter cohérence et réponses aux besoins, la loi ALUR du 24 mars 2014 institue l'élaboration de schémas départementaux de la domiciliation par les préfets de département sous la coordination des préfets de région.

La Direction Déléguée Départementale de la Cohésion Sociale (DDDCS) du Bas Rhin a été chargée de piloter et rédiger le schéma de la domiciliation. Le nouveau schéma de la domiciliation 2016-2020 a été approuvé en 2017. Il doit pour les personnes sans résidence stable dont les «gens du voyage» servir de cadre réglementaire à la domiciliation. Il a été annexé au PDALHPD 2015-2020,

La gestion de la domiciliation implique un investissement important de certaines communes. Elle n'est pas rémunérée et nécessite une gestion quotidienne d'accueil et de gestion du courrier. Elle nécessite également une écoute et une aide notamment pour ce qui concerne la lecture de courriers.

Les personnels d'accueil des CCAS/CIAS font remonter, dans les groupes de travail :

- les difficultés rencontrées face au manque de compréhension de l'écrit, des normes et du cadre institutionnel.

Les coordinateurs sociaux mettent en avant ;

- les difficultés de compréhension des modalités de calcul des prestations et des droits en général se cumule avec un sentiment de « honte » ou de « peur » qui amène une vraie angoisse des personnes à l'idée de solliciter de l'aide auprès de ses proches et de surcroît auprès d'un tiers.
- la difficulté de se projeter et à patienter : attente d'un rendez-vous, attente d'une réponse, délais de paiement ...
- un sentiment de mise à l'écart de l'accueil et de la capacité d'écoute des interlocuteurs.

UNE SCOLARISATION EN DENTS DE SCIE EN ECOLES ELEMENTAIRES AVEC UN ARRET QUASI GENERALISE A 16 ANS, PAS D'APPRENTISSAGE

Le droit à l'éducation concerne tous les enfants qui se trouvent sur le territoire français quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou ethnique. Les enfants issus des communautés des «gens du voyage» sont donc tout autant concernés. L'inscription à l'école est de plein droit, même en cas d'irrespect des règles de stationnement de la part des familles. Concernant les écoles primaires, l'enfant doit pouvoir bénéficier d'un accueil provisoire, même dans le cas où les parents ne disposeraient pas de tous les documents nécessaires à l'inscription.

Le maire a pour mission de veiller au principe constitutionnel d'égalité d'accès à l'enseignement public, gratuit et laïc. Les familles, quelle que soit la durée de leur séjour, ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école de la commune sur laquelle ils stationnent. Le contrôle de l'obligation, de la fréquentation et de l'assiduité scolaire est exercé par le maire et l'inspecteur d'académie.

Bien que l'obligation scolaire soit connue des familles, la fréquentation scolaire reste faible et on note un taux d'absentéisme élevé chez ceux qui sont scolarisés. Ce manque d'assiduité est le résultat d'un certain nombre de problèmes d'adaptation culturelle.

Pour connaître le plus précisément possible le parcours scolaire des enfants des voyageurs et les problématiques liées à l'accès à l'éducation, un groupe de travail a été formé en lien direct avec les coordinateurs sociaux. Les éléments apportés par le groupe ont été complétés par une enquête réalisée par Stéphanie BENAMOR début 2018, ce qui a permis de mettre en exergue certains points :

- L'utilité de l'école n'est pas intégrée dans les valeurs culturelles et les normes sociales des communautés.
- La scolarité des enfants, malgré l'inscription administrative, est caractérisée par un taux d'absentéisme fort.
- La difficulté réside dans les représentations qui existent autour de l'Ecole ;
 - celle-ci perçue comme fixe et fortement instituée s'oppose assez radicalement aux modes de vie très emprunts de liberté des «gens du voyage» ;
 - l'institution qui apparaît comme sédentaire et étrangère est donc perçue comme menaçante, notamment du fait d'une peur de l'acculturation des enfants. Laisser les enfants évoluer dans un système parallèle cristallise toute une série d'angoisses liées à la peur de la disparition de la culture des «gens du voyage» ;
 - il existe également une peur de perte de l'autorité parentale, au profit d'un ancrage identitaire plus fort dans la société de gadjé², qui pourrait déstabiliser la cohésion du groupe ;

² Gadjo/gadjé : Dictionnaire Larousse. Dans le vocabulaire des gitans, terme désignant un non gitan

- les souvenirs négatifs de l'école chez les parents semblent entraîner également un rejet de celle-ci souvent dus à un sentiment d'infériorité.

UNE ESPERANCE DE VIE DE 15 ANS INFÉRIEURE A LA MOYENNE NATIONALE

Selon une étude réalisée sur deux ans dans le cadre du projet Romeurope à l'initiative de Médecins du monde. Acte de colloque européen des 19 et 20 octobre 2000, il existe un différentiel d'espérance de vie de 15 ans entre les « gens du voyage » et l'ensemble de la

Comparatif de l'espérance de vie

	«gens du voyage»	Ensemble de la population française
Espérance de vie population.	67,50 ans	82,50 ans

Une enquête réalisée en 2015 par Paul Joshua KOCH stagiaire en Master à la Direction de l'Habitat au Conseil Départemental du Bas Rhin a permis l'analyse à travers l'étude de 78 SDAGV, un benchmarking des études de santé et la mise en place d'un groupe de travail avec la passation de 99 questionnaires et de 18 entretiens a permis de mettre en exergue :

Un rapport à la santé marqué par des incompréhensions et un usage inadapté :

Le diagnostic a mis en exergue le manque de prévention et de réalisation des examens de prévention, une méconnaissance des gestes de premiers secours ainsi qu'un manque de connaissances en matière de santé soit une difficulté de compréhension des « messages médicaux ». Il existe un rapport complexe de la communauté à la médecine qui se cristallise autour de représentations, de tabous et de peur. Il en découle un recours important aux urgences mais également une utilisation de l'acte médical détourné (délivrance de certificats médicaux au service de problématiques sociales ou judiciaires).

L'état de santé et la nécessité d'un suivi social pour l'accès aux soins :

Une souffrance morale et une prise importante de psychotropes a été décelée parmi les individus issus des communautés des «gens du voyage». Il existe également une forte problématique autour du tabagisme.

Les addictions : le tabagisme

	Moyenne nationale	Moyenne échantillon
HOMMES	31%	51%
FEMMES	24%	62%

58% de l'échantillon fument contre 27% pour la moyenne nationale. Le tabagisme est donc élevé et touche tous les niveaux de la population.

D'autre part, l'enquête a permis de mettre en avant la relation qui existe entre le manque de connaissances en matière de santé et les demandes constantes d'antibiotique ou le recours à l'automédication qui peuvent contribuer à détériorer les états de santé. De plus, la déstructuration des repas a un impact sur des maladies comme le diabète, le cholestérol et l'hypertension, dues à une alimentation grasse et sucrée mais aussi à l'inactivité physique et le manque d'activités sportives. La prédominance de ces maladies, mais aussi le cancer, permet de mettre en lumière les difficultés liées à un état de santé dégradé pour un nombre important de personnes appartenant aux «gens du voyage». Enfin, la mauvaise santé bucco-dentaire mais aussi le refus de certains soins jugés intrusifs finissent d'établir un constat inquiétant sur la santé des «gens du voyage». Un suivi social pour l'accès aux soins apparaît comme indispensable.

Pourtant, une majorité des individus disposent d'une bonne couverture santé :



C'est donc réellement le suivi et la prévention qu'il faut améliorer, ainsi qu'une vigilance pour les soins à l'étranger.

LA SURCONSOMMATION DES FLUIDES QUI IMPACTE SUR LES REDEVANCES ET LES LOYERS

L'aménagement d'aires incluant des équipements, une gestion et des paiements individualisés (fluides) aura permis une prise de conscience de la question environnementale et une modification de l'usage, pour une population grande consommatrice, historiquement et culturellement d'eau et/ou d'électricité.

C'est un confort notable qui a néanmoins pour conséquence d'augmenter le coût mensuel pour les familles. Cette situation crée de fait des disparités entre les aires (redevance incluant les fluides de manière forfaitisée ou paiement des fluides au réel) à l'échelle du département et plus particulièrement sur des territoires en proximité, entraînant des usages des aires (attractivité ou rejet), en fonction des coûts supportés par les familles, et de leurs capacités budgétaires.

La surconsommation et la gestion des fluides est également un problème pour les ménages sédentarisés, relogés dans le cadre d'opérations MOUS.

Chapitre 3

UN PROJET D'ANIMATION SOCIALE GLOBALE

Si l'on part du postulat que les familles ne sont pas en continuel déplacement sans se soucier des lieux où elles s'installent, on peut « *considérer les familles comme de réels habitants attachés à des espaces qu'elles parcourent et investissent localement (...) Les logiques de parcours sont propres à chaque groupe familial élargi. Chacun d'entre eux possède ses repères sociaux, religieux, économique ou encore mémoriels...* »³.

Ce prisme permet de mesurer l'importance de développer des projets spécifiques pour un public « d'habitants mobiles » tout en intégrant les nécessaires adaptations aux méthodes traditionnelles de développement local notamment pour ce qui concerne la participation active de populations inscrites sur un territoire donnée.

Comme il n'existe pas ou plus localement de groupe de «gens du voyage» constitué sur lequel on pourrait s'appuyer pour développer le point de vue des habitants comme attendu dans un projet social de ce type, nous nous sommes appuyés sur des études nationales, le ressenti des coordinateurs sociaux et quelques échanges avec les résidents des aires d'accueil.

I. POINT DE VUE DES HABITANTS

La dynamique participative des usagers, principe fondateur d'un projet de centre social ou d'un Espace de Vie Sociale, reste une finalité partagée par les acteurs sociaux.

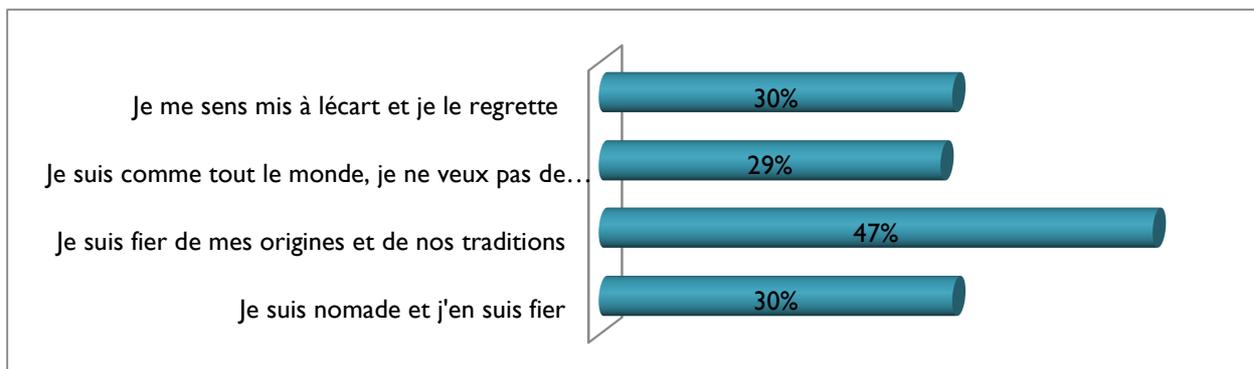
Cependant, on peut pointer plusieurs obstacles concernant la participation des «gens du voyage» ;

- le premier d'entre eux réside dans la difficile reconnaissance de la qualité même d'habitants des «gens du voyage» ;
- le second apparait autour du refus de parler au nom de plusieurs familles et de s'engager sous la forme d'une supposée représentation des «gens du voyage» présents dans un territoire donné.

Aussi pour permettre la mise en exergue de la parole des «gens du voyage», la FNASAT a organisé lors de l'hiver 2014/2015, une étude auprès de 231 personnes dont voici des extraits à travers six questions qui permettent d'appréhender le point de vue de personnes qu'il est difficile d'interviewer lorsque le lien de confiance n'est pas établi :

Question : on vous appelle «gens du voyage» ou voyageurs, qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

³ Habiter en étant mobile ; parcours, ancrages et sentiment d'appartenance. Céline Bergeon. Revue Etudes Tsiganes n°61-62 Les Gens du Voyage en France. 1^{er} trimestre 2017.



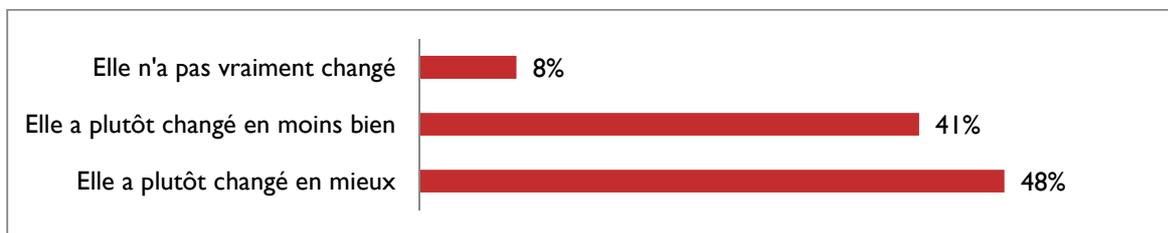
Les uns se sentent français comme tout le monde, les autres ont intégré le voyage comme une donnée intrinsèque « on est voyageur de génération en génération. Dire GDV ce n'est pas une insulte, on est voyageur dans le sang » ;

- 47 % de personnes qui expriment leur fierté d'être voyageurs et revendiquent cette identité singulière.
- 30 % de personnes en recherche de « normalisation », ou satisfaites de leur sédentarisation : un tiers de l'échantillon se sent respecté dans son mode de vie.

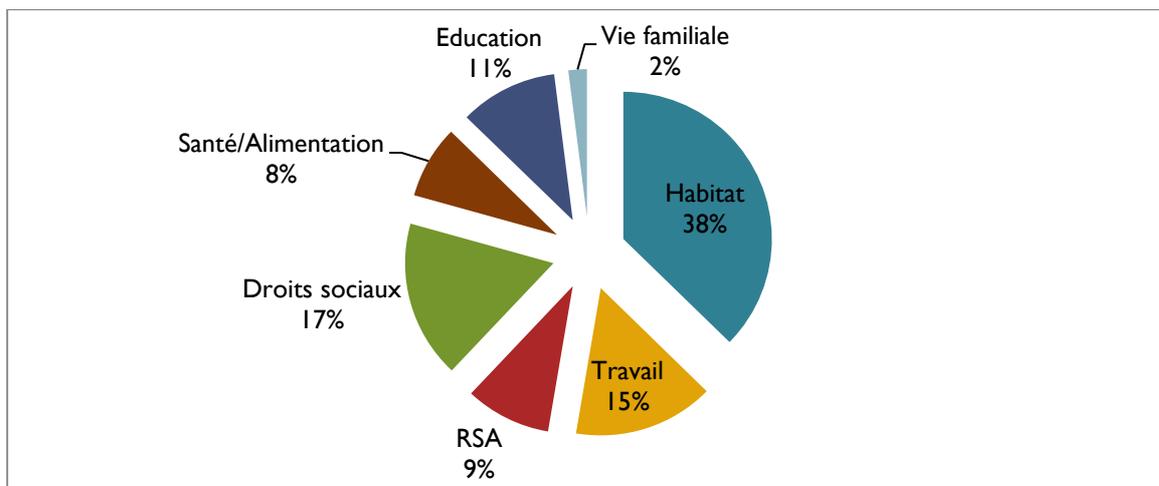
Il faut noter cependant que :

- 59 % de personnes qui déclarent subir un ethnocentrisme social et institutionnel, et regrettent cette mise à l'écart permanente.

Question : La vie des «gens du voyage» a-t-elle changé en mieux ou en moins bien ?

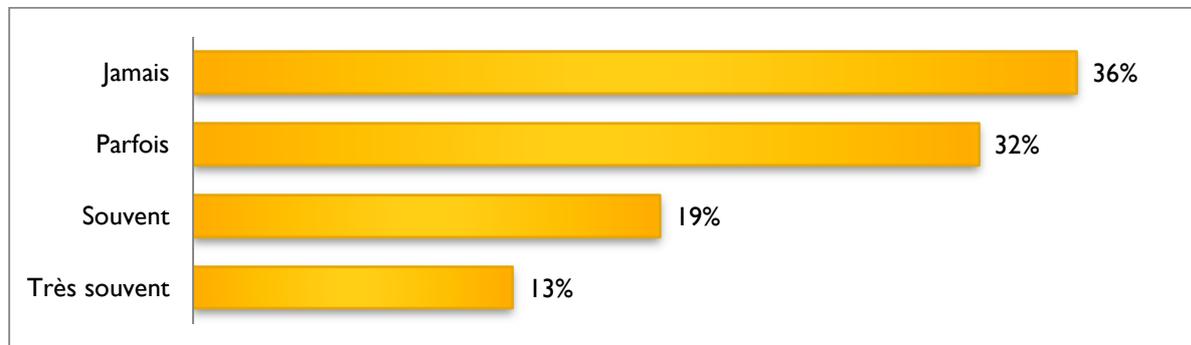


Dans quelle situation ou dans quel domaine par exemple ?



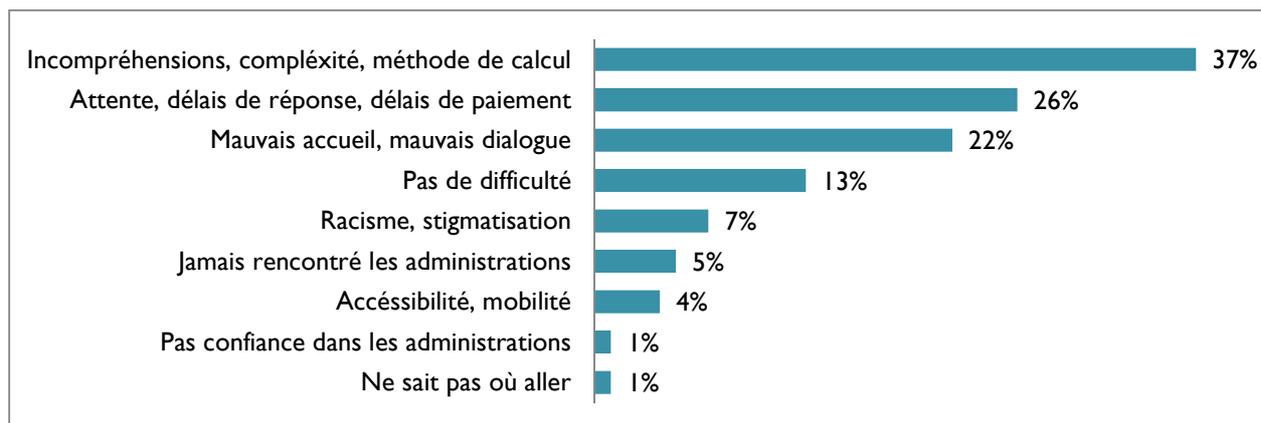
C'est visiblement le domaine de l'habitat qui concentre le plus de difficultés. L'enquête révèle que les problèmes rencontrés sont liés à l'accès à des espaces de vie, pour trouver des places d'accueil sur les aires.

Question : Vos droits n'ont pas été respectés, ou vous ont été refusés ?



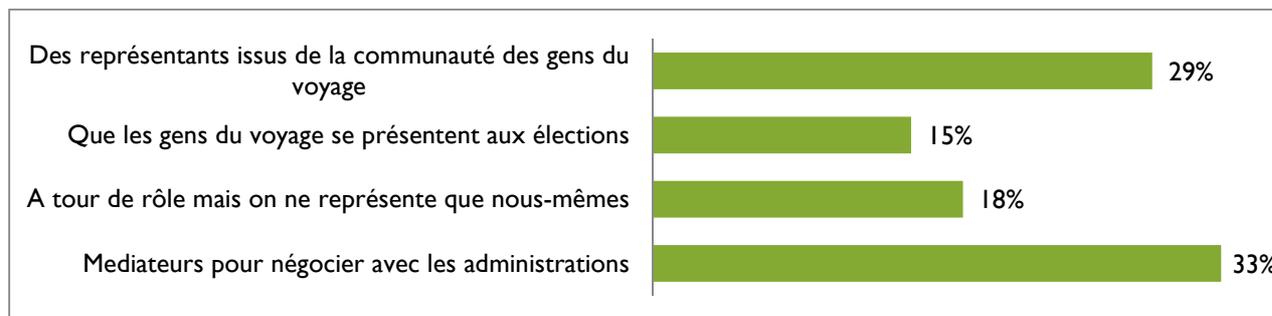
Seuls 1/3 des personnes interrogées n'ont jamais eu le sentiment que leurs droits n'aient pas été respectés. 2/3 ont eu visiblement des difficultés de tout ordre.

Question : Difficultés le plus souvent rencontrée dans les relations aux administrations ?



La plus grande difficulté est celle de la complexité et de l'incompréhension des procédures et des démarches. Seuls 13% n'ont aucune difficulté avec les administrations.

Question : Qui pourrait au mieux représenter la parole de «gens du voyage» auprès des institutions et administrations ?



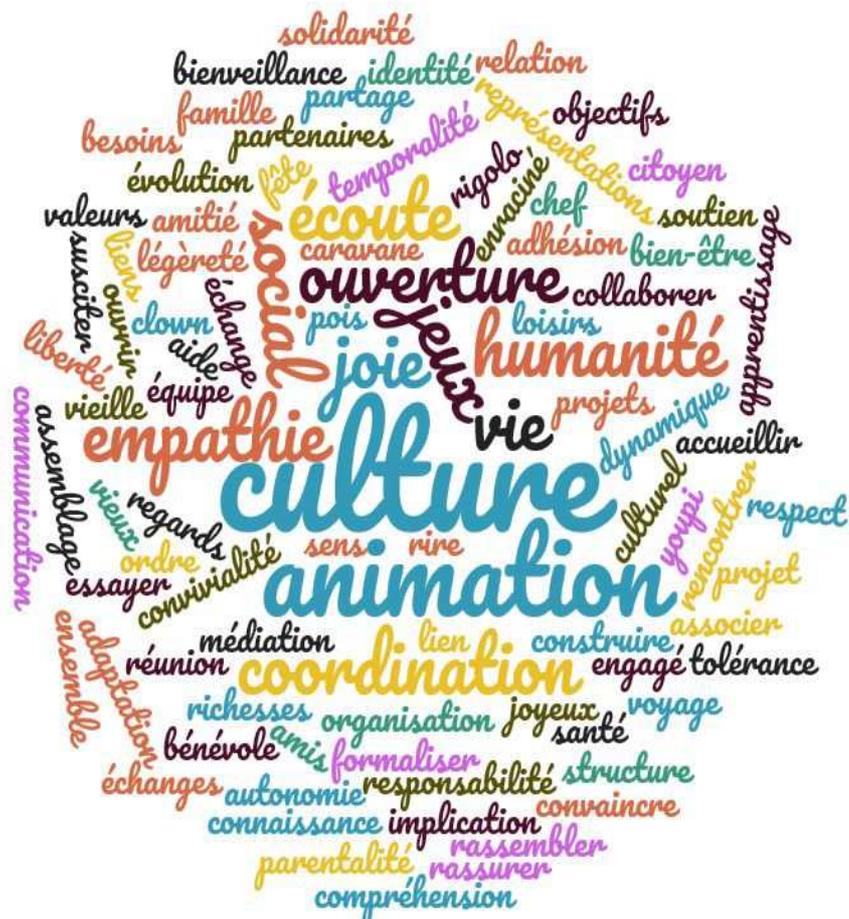
Les intervenants sociaux évoquent souvent les difficultés pour les «gens du voyage» à porter une parole représentative de leur « communauté » étant elle-même, nous l'avons vu, inexistante. Ces résultats nous indiquent qu'un 1/3 des personnes interrogées font confiance à un médiateur alors que plus des 2/3 seraient prêts à contribuer à l'action publique.

2. POINT DE VUE DES COORDINATEURS/MEDIATEURS SOCIAUX ET ANIMATEURS

Les nuages de mots qui suivent sont le fruit d'un travail avec les coordinateurs et les animateurs des espaces de vie sociale lors d'une séance de travail dédoublée en juin 2018.

La taille du nom est proportionnel au nombre de fois où il apparait dans les échanges.

Question : Quel attendu d'un centre de ressources ?



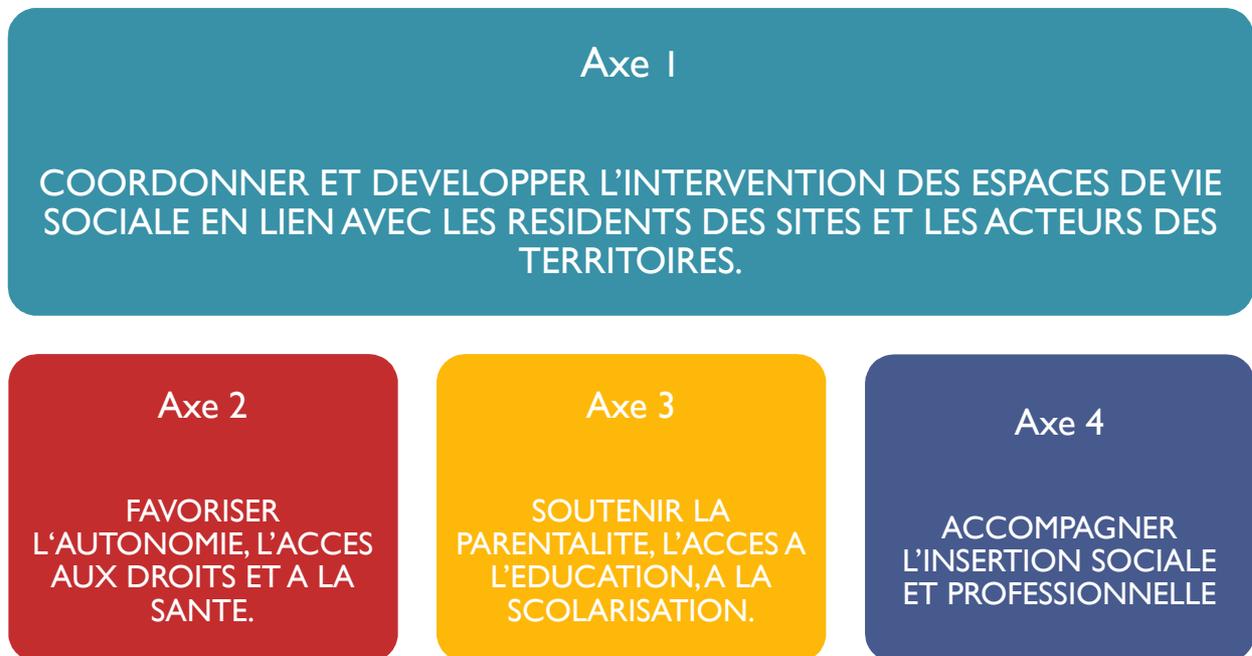
3. LES BESOINS IDENTIFIES

Le tableau ci-dessous présente les besoins identifiés à partir de l'ensemble des supports présentés précédemment : enquêtes, recueils de la parole des résidents des aires, sites et des intervenants sociaux.

Besoins identifiés	Public concerné	Identification du besoin			
		GDV	Diagnostic social	Intervenants sociaux	Equipe projet
Aide aux démarches administratives.	ADULTES	X	X	X	X
Autonomie administrative	ADULTES		X	X	X
Accès aux prestations sociales	ADULTES	X	X	X	X
Animations à destination des parents	ADULTES		X	X	X
Accès à l'emploi	ADULTES			X	X
Animations à destination des enfants	ENFANTS		X	X	X
Scolarisation	ENFANTS		X	X	X
Implication citoyenne	TOUS		X	X	X
Apprentissage de la lecture et de l'écriture	TOUS	X	X	X	X
Lutte contre les discriminations	TOUS	X	X	X	X
Savoirs faire et savoirs être	TOUS			X	X

4. LES AXES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet du CEDRE GDV va s'articuler autour 4 axes d'intervention :



Les axes d'interventions se déclinent en 13 objectifs à la fois transversaux et spécifiques qui conduisent à la déclinaison de 22 actions qui viennent coordonner ou développer l'offre existante.

Les actions auront un périmètre départemental ou local selon le public concerné, l'existant sur le territoire et la volonté marquée ou non des opérateurs qui ont et seront rencontrés.

Nous nous donnons dans ce projet un droit à l'expérimentation et à la redéfinition d'objectifs plus précis selon l'évolution et le retour d'expérience que nous évaluerons.

C'est la créativité qui conduira la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de ce projet. Ces actions découlent de la concertation et de l'échange des groupes de travail qui ont conduit la révision du Schéma Départemental d'Accueil des «gens du voyage».

Le développement et la priorisation des actions ne sont pas figés. Ils seront partagés avec les intervenants sur les sites après échanges avec les acteurs de proximité et les habitants en fonction des attendus et des projets en cours sur les territoires.

Axe 1
COORDONNER ET DEVELOPPER L'INTERVENTION ET L'ANIMATION SOCIALES EN LIEN
AVEC LES RESIDENTS DES SITES ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	PILOTAGE
Permettre une meilleure connaissance des publics et de leurs modes de vie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation et formation d'acteurs (élus, enseignants, travailleurs sociaux, bénévoles, étudiants...) 	Formateur, experts	} Responsable du CEDRE
Faciliter, mutualiser et partager les expériences	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'outils collaboratifs de communication. ➤ Constitution d'une mallette pédagogique d'outils d'animation à la vie sociale. ➤ Montage de semaines collaboratives, à thème : santé/sécurité... 	Stagiaires en communication, service communication du CD FD CSC Animateurs EVS	
Favoriser l'implication des «gens du voyage» dans le projet du CEDRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'outils permettant la participation et le recueil de besoins des GDV. 	Stagiaires en Sociologie ou ingénierie sociale	
Consolider et développer les actions collectives en territoire en lien avec les EVS.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Groupes de travail thématiques ➤ Participation aux instances thématiques des différents schémas en lien avec les missions du centre. ➤ Etude de faisabilité d'un centre de ressources mobile. 	Animateurs EVS Intervenants sociaux Responsable des EVS	
RESULTATS ATTENDUS.			
Proximité plus forte avec les acteurs du territoire. Mise en réseau des EVS. Lisibilité renforcée de l'action en faveur de l'insertion sociale des GDV. Prise en compte des envies et des intérêts du public et des acteurs.			
PLUS VALUE APPORTEE PAR LE PROJET DU CEDRE GDV			
La coordination des interventions destinées aux «gens du voyage» sur un territoire. La recherche d'outils novateurs permettant la mobilisation du public. La possibilité d'appréhender un public souvent ignoré.			
INDICATEURS DE RESULTATS			
Nombre de formations dans l'année. Nombre de groupes de travail. Atteintes des objectifs qualitatifs.			

Axe 2
FAVORISER L'AUTONOMIE, L'ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	PILOTAGE
Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.	➤ Recherche de bénévoles (étudiants/stagiaires/retraités...) pour le développement d'ateliers de lecture et d'écriture sur les sites	Bénévoles des associations locales	Référent territorial à la vie associative du CD
	➤ Etude du besoin en équipement informatique.	} Stagiaire en informatique Volontaire en service civique	} Référent service informatique CD en lien avec la responsable
	➤ Mise en place d'outils numériques et accompagnement aux démarches.		
	➤ Cartographie des points d'accueil numérique autour de sites.		
Valoriser et développer les compétences personnelles de chacun.	➤ Réalisation d'une étude sur les activités des personnes de plus 16 ans.	Etudiant en sociologie ou ingénierie sociale	} Responsable CEDRE avec appui du service insertion
	➤ Mise en place d'un atelier favorisant la transmission et l'appropriation de savoir-faire (vannerie, réparations ...)	Association d'insertion	
Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé	➤ Campagne de vaccinations (enfants /adultes).	} Service de PMI Equipe Mobile santé/précarité Service des actions sanitaires	} MASP CD en lien avec la responsable du centre
	➤ Campagne de dépistage du diabète et de l'hypertension		
	➤ Semaine sur l'éducation à la santé		
	➤ Mise en place d'ateliers sur les gestes de 1ers secours et les risques liés à l'absorption de produits nocifs	Associations Pompiers	

RESULTATS ATTENDUS.

Une réponse plus adaptée aux besoins identifiés par les intervenants sociaux. Une prise en compte des modes de vies dans la mise en place d'actions collectives.

PLUS VALUE APPORTEE PAR LE PROJET DU CEDRE GDV

La mise en lien des acteurs institutionnels et associatifs. Le développement de l'offre de service en territoire sur des sujets importants mais non traités aujourd'hui (illectronisme par exemple).

INDICATEURS DE RESULTATS

Atteintes des objectifs qualitatifs.
Nombre de consultations de PMI et de campagnes organisées.

Axe 3
SOUTENIR LA PARENTALITE, L'ACCES A L'EDUCATION, A LA SCOLARISATION

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	PILOTAGE
Soutenir la parentalité : responsabiliser les parents dans leur rôle.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de moments de convivialité intergénérationnelle à travers le jeu, les arts plastiques, des sorties familiales... 	Animateurs EVS	Responsable du centre A terme référent famille
Permettre l'éveil éducatif des enfants pour faciliter la scolarisation.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interventions de professionnels pour faire le lien enfants/enseignants/parents. ➤ Développement de l'accueil parents-enfants (LAEP itinérant ou hors les murs) 	Animateurs EVS Partenaires éducatifs	
Améliorer la scolarisation effective en primaire et au collège.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lien avec le CNED pour assurer un suivi de la scolarisation des enfants. ➤ Mise en œuvre d'ateliers expliquant l'école aux parents. ➤ Recherche de partenariats locaux pour l'accompagnement à la scolarité. ➤ Projets de transports scolaires. 	Coordinateurs sociaux Partenaires associatifs	

RESULTATS ATTENDUS.

Scolarisation à l'école maternelle. Augmentation de l'assiduité scolaire en primaire. Augmentation du nombre de jeunes scolarisées au collège. Implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Renforcement du lien avec les enseignants.

PLUS VALUE APPORTEE PAR LE PROJET DU CEDRE GDV

Possibilité de dédier à terme un poste spécifique pour le développement de l'axe parentalité. Prise en compte du rythme et des difficultés des familles.

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre de participants aux actions initiées.
Nombre de rencontres parents/ enseignants.

AXE 4
ACCOMPAGNER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	PILOTAGE
Favoriser les actions citoyennes liées à la gestion des aires (gestion des fluides/respect de l'environnement).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets et au tri sélectif. ➤ Actions collectives de sensibilisation à la gestion des fluides. 	CESF /UTAMS en lien avec les EVS	La responsable du centre en lien avec : -les responsables d'Equipe Territoriale Médico-Sociale (RETMS) du CD -le service insertion et emploi du CD
Veiller à la mise en œuvre de l'accompagnement et de la contractualisation des BRSA domiciliés dans les CCAS hors EMS.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des allocataires du RSA pour une domiciliation et un suivi de l'engagement à proximité de leur lieu de vie. ➤ Création d'une instance spécifique d'analyse et de suivi des contrats RSA en vue d'une harmonisation territoriale. 	Coordinateurs sociaux Conseillers territoriaux insertion/SIDE	
Développer les actions d'insertion à visée socio professionnelle et l'accompagnement à la gestion des micros entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des travailleurs indépendants (gestion et professionnalisation). ➤ Développement d'actions collectives d'insertion socio professionnelle. 	Associations d'insertion sociale et professionnelle	
RESULTATS ATTENDUS			
Augmentation de l'engagement des bénéficiaires du RSA. Baisse des ruptures de droits. Pour les travailleurs indépendants : que l'activité soit conforme avec la législation, qu'elle soit viable et favorise la reconnaissance des savoirs faire de la personne. Déceler les projets professionnels différents de ceux majoritairement pratiqués et de conseiller les demandeurs sur les cursus et démarches pour les réaliser.			
PLUS VALUE APPORTEE PAR LE PROJET DU CEDRE GDV			
Le pilotage de la politique d'insertion par le Département permettra le développement de moyens financiers et une plus grande cohérence des interventions dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.			
INDICATEURS DE RESULTATS			
Nombre de personnes ayant participé aux ateliers de sensibilisation à l'environnement. Nombre de contrats d'engagement RSA. Nombre de domiciliation dans les CCAS d'implantations des aires. Nombre de travailleurs indépendants suivis.			

5. LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE DECISIONS

La gouvernance du Centre de Ressources sera articulée autour de 4 instances dont une stratégique et 3 plus techniques.

Ces 4 instances ont vocation à assurer un pilotage collaboratif afin de développer d'assurer une meilleure lisibilité et efficacité de l'action publique en prenant en compte les besoins exprimés par les publics ciblés par le projet social.



Chapitre 4

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

Ce projet de centre social, centre de ressources « hors les murs », se donne pour mission principale la coordination, l'animation et la construction de projets transversaux s'appuyant sur le maillage d'un réseau partenarial existant.

Il s'agit de favoriser l'implication des résidents des aires et des sites ainsi que de l'ensemble des acteurs de l'animation et l'accompagnement des «gens du voyage» ; itinérants, ancrés ou sédentaires.

L'ensemble des interventions développées à travers la coordination faite par le CEDRE seront menées en concertation et en co-construction avec les partenaires spécialisés dans le travail avec les «gens du voyage» mais également avec l'ensemble des intervenants des territoires d'ores et déjà mobilisés par les animateurs EVS et les coordinateurs sociaux ou à mobiliser.

La loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conforté les Départements dans leurs missions de solidarités humaines (prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes) et territoriales (ingénierie pour le compte des Communes et Intercommunalités).

C'est une réelle plus-value pour la mise en œuvre du projet social du centre de ressources puisque le Conseil Départemental est l'administration, qui au côté de l'Etat, va travailler à la déclinaison d'objectifs et d'actions en faveur des habitants du territoire.

Le centre de ressources peut tout naturellement profiter de l'ensemble des partenaires mis en œuvre en interne et en externe au Conseil Départemental qui s'appuieront sur le travail mis en œuvre par les coordinateurs et les animateurs des EVS qui sont un appui indispensable, médiateur et traducteur de culture, proche du public et du territoire.

Ils « VONT VERS pour AMENER A » avec l'ensemble des partenariats d'ores et déjà existants et présentés dans le tableau qui suit :

Domaine d'intervention	Territoire d'intervention	Partenaires identifiés
ACCES AUX DROITS/VIE SOCIALE	DEPARTEMENT	Fédération des CSC Fédération des MJC UDAF
	NORD	Communauté d'agglomération de Haguenau et Communes concernées CSC Haguenau et Bischwiller CCAS
	SUD	Communes d'Erstein et Mutzig CCAS Espace Jeunes d'Erstein Club de prévention JEEP ERSTEIN
	OUEST	COMCOM Wasselonne Commune d'Ingwiller Société VAGO CCAS
ILLETTRISME	DEPARTEMENT	Plateforme Linguistique PAROL CARITAS ALSACE AGIR ABCD
SCOLARISATION	DEPARTEMENT	Service de l'éducation nationale
SANTE	DEPARTEMENT	Médecins du Monde Service des actions de santé CD67 Equipe Santé Précarité MASP CD 67 Union française pour la santé bucco dentaire, organismes spécialisés...
PARENTALITE	DEPARTEMENT	Contact et Promotion
INSERTION PROFESSIONNELLE	DEPARTEMENT	Chambre du Commerce et de l'Industrie Conseillers Emploi CD 67 TEMPO (travailleur indépendant) ADIE
CULTURE	DEPARTEMENT	Tôt ou tard Lire et faire Lire Artistes Peintre et plasticien
	OUEST	Association culture et religions Saverne
ENVIRONNEMENT	NORD	SMICTOM de Haguenau

Chapitre 5

TABLEAU DES RESSOURCES

I. TABLEAU DU PERSONNEL

Intitulé de l'emploi réf. CAF	Rôle au sein du CEDRE	Nom-Prénom	Fonction au sein du Conseil Départemental	ETP
Direction	Responsable	CHARBONNIER Sabine	Chef de projet au sein du Service Développement et Logement Social (SDLS)	1 ETP
	Directrice administrative	LE BARBU Gaëlle	Cheffe de service du SDLS	0,02 ETP
Accueil	Secrétariat	LAMRI LAHRECHE Malika	Secrétaire assistante au sein du SDLS	0,10 ETP
	Coordination sociale	CCAS AVA HABITAT ET NOMADISME ARSEA COMCOM	Prestataire	2,54 ETP
	Médiation sociale	AVA HABITAT ET NOMADISME ARSEA	Prestataire	1,25 ETP
Personnel administratif	Comptable	ANTONY Stéphanie	Référente budgétaire et comptable au sein du secteur Habitat et Logement.	0,01 ETP
personnel du projet social	Référent action sociale de proximité	M .Thérèse NAUTHONNIER Yann BERTHELOT	Responsable d'équipe médico-social en territoire. Mission Action Sociale de Proximité.	0,02 ETP
	Référent parentalité	Emmanuelle KONE	Chargé de mission. Mission Enfance Famille	0,01 ETP
	Référent animation / vie associative	Marc MEINAU	Conseiller Education Jeunesse	0,01 ETP

En fonction de l'évolution du projet social, le Conseil Départemental pourrait envisager en accord avec la CAF la création d'un poste de référent famille.

Les responsables des Espaces de Vie Sociale sont intégrés à titre d'information au tableau du personnel du Centre.

Nom-Prénom	Rôle au sein du CEDRE	Fonction /Structure
JEZEQUEL Yves	Responsable EVS et de la coordination sociale : Erstein/Saverne/Bischwiller Responsable de la Médiation Sociale Kaltenhouse	Directeur de AVA HABITAT ET NOMADISME Siège : Schiltigheim
KAPLER Murielle	Responsable EVS et de la coordination sociale : Molsheim/Sélestat/Chatenois Responsable de la Médiation Sociale Chatenois	Cheffe de service éducatif à l'ARSEA Siège : Sélestat
PETER Josiane	Responsable EVS Kaltenhouse	Directrice du CIDFF Siège : Strasbourg
EICH Katia	Responsable EVS Ingwiller	Directrice de l'association ENVIE d'ETRE Siège : Ingwiller
PFLUMIO Martin	Responsable du Centre Social Brumath	Directeur de HORIZON JEUNES Siège : Brumath

2. LOCAUX ET BATIMENTS MODULAIRES

Le bureau du Centre de Ressources est situé :

**Espace VAUBAN
3 rue Gustave Adolphe Hirn à Strasbourg.
Tél : 03 68 33 82 94**

Sur les aires d'accueil	Date d'installation
Sélestat	Modulaire à venir fin 2018
Molsheim	Modulaire installé en avril 2018
Erstein	Espace partagé avec le gestionnaire
Bischwiller	Modulaire installé en avril 2017
Brumath	Modulaire installé en sept. 2018
Saverne	Espace partagé avec le gestionnaire
Sur les sites de sédentarisation	Date d'installation
Chatenois	Pas de modulaire
Kaltenhouse	Bus du centre social culturel de Haguenau
Ingwiller	Maison louée par l'association

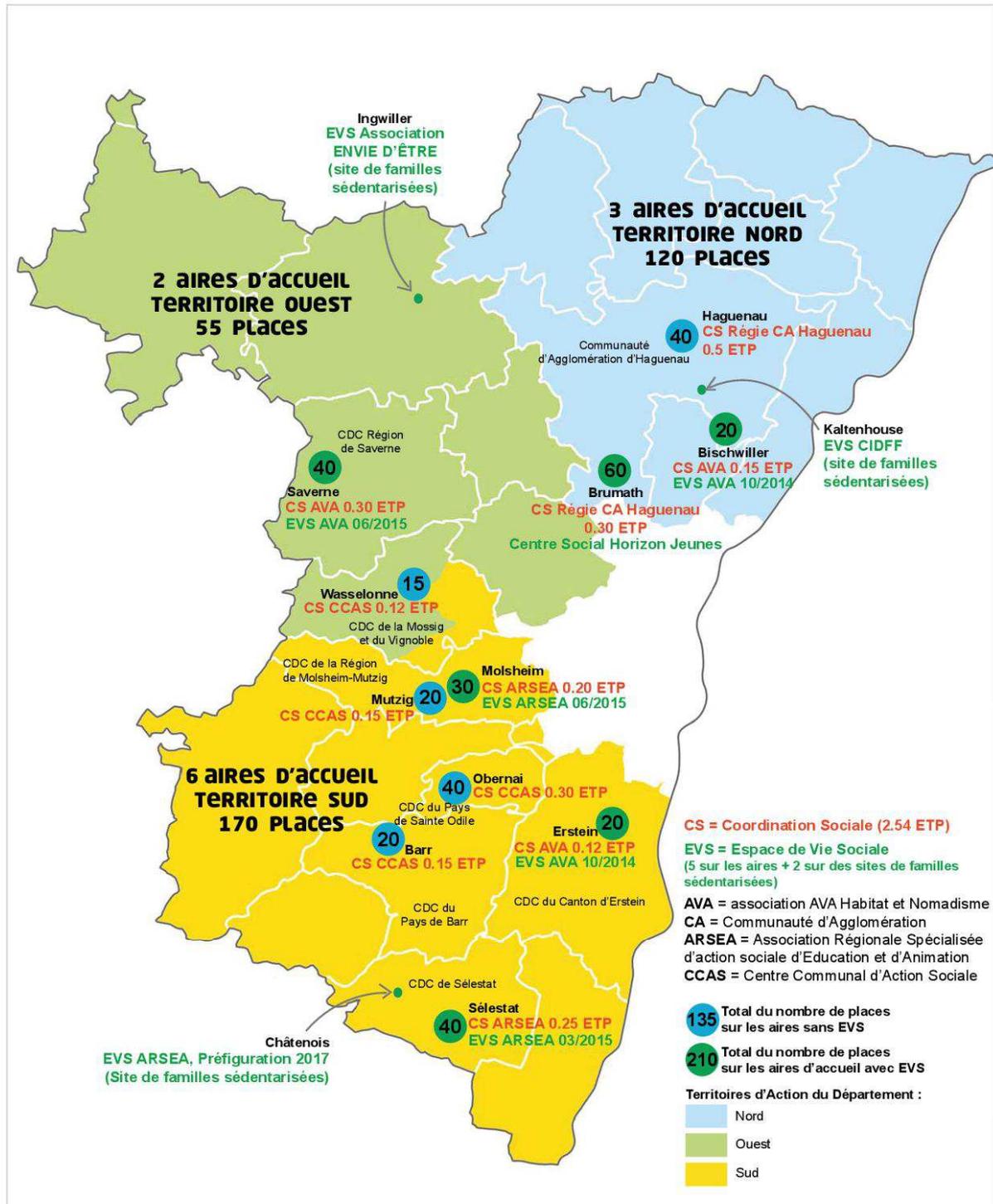
3. FICHE SIGNALÉTIQUE DU CENTRE DE RESSOURCES

Nom du centre	LE CEDRE GDV Centre départemental de Ressources « gens du voyage »
Adresse administrative complète	Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67094 STRASBOURG CEDEX
Mode de gestion du Centre	Collectivité territoriale : DEPARTEMENT
Adresse du gestionnaire	Espace VAUBAN 3 rue G. A Hirn 67000 STRASBOURG
Rappel de la date du 1^{er} agrément	1/10/2017
Le gestionnaire assure-t-il la gestion d'autres établissements ?	Oui mais pas de centre social.
Année de la 1^{ère} mise en place de l'équipement	2017
La zone de compétence	Département hors EMS avec plusieurs communes cibles
Nombre d'habitants dans la zone de compétence	Sur les 14 sites concernés : environ 1250 personnes
La commune d'implantation fait partie de l'agglomération d'une grande ville ?	Les communes d'implantations des sites et aires d'accueil sont toutes intégrées dans une EPCI mais ne font pas partie de l'agglomération d'une grande ville.
Le centre est-il réparti sur plusieurs sites ?	Oui. 14 sites
Le centre est-il implanté en milieu rural ?	Les aires d'accueil et sites sont pour partie implantées en milieu rural

ANNEXE I

CARTOGRAPHIES DES INTERVENTIONS SOCIALES

INTERVENTIONS SOCIALES SPÉCIFIQUES
SUR LES AIRES D'ACCUEIL ET SITES
HORS EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, MAI 2018



Fond de plan : ADMIN EXPRESS - IGN 2017
Données : CD67/MADE
CR/MAPI/UVD/CJ
15/06/2018
EVS.qgs

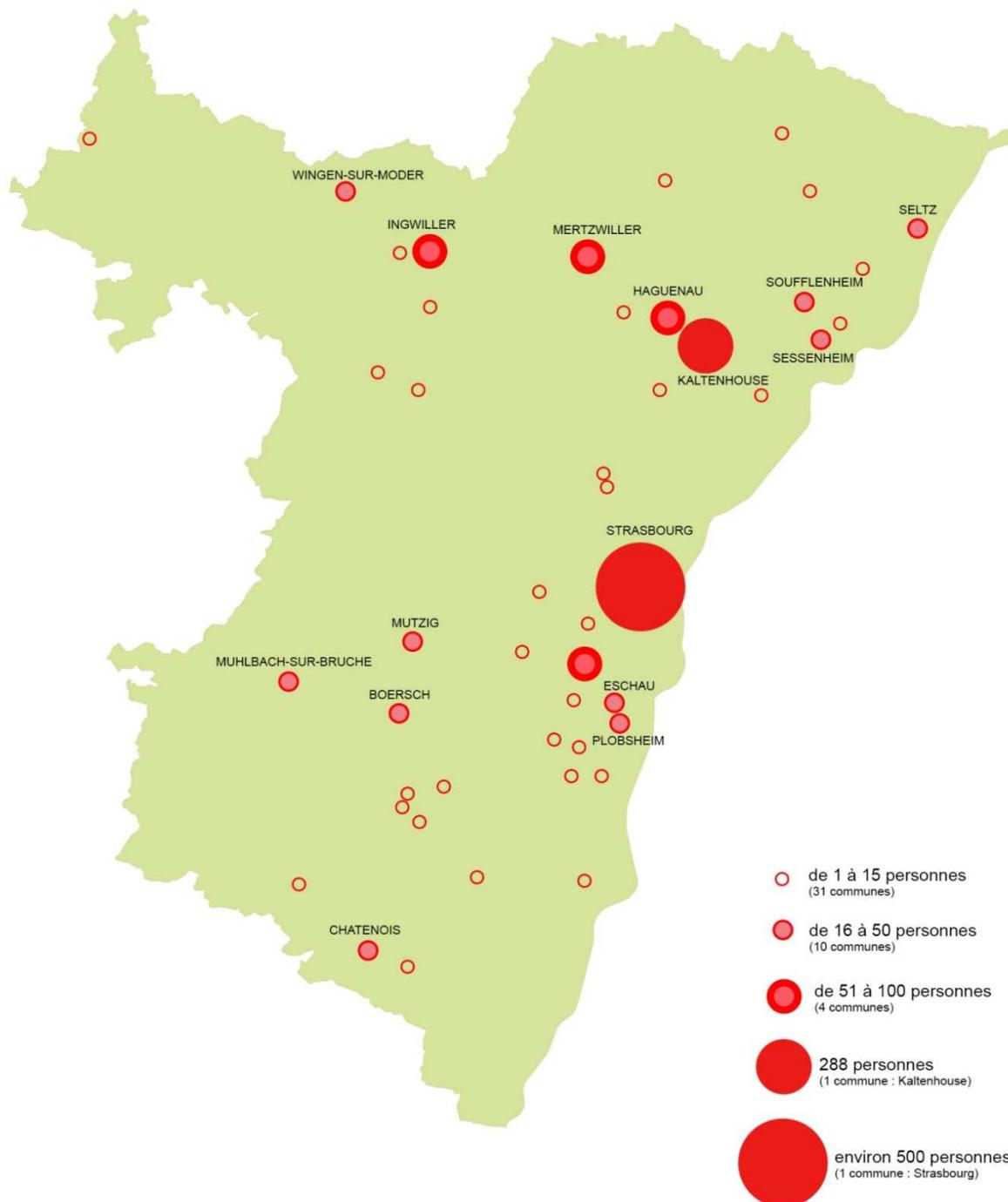


ANNEXE 2

RECENSEMENT DES SITES D'HABITAT PRECAIRE

RECENSEMENT DES SITES D'HABITAT PRECAIRE DANS LE BAS-RHIN
P.D.A.L.H.P.D. 2015-2020

Carte réalisée par l'Association AVA Habitat et Nomadisme
28.08.2018



ANNEXE 3

PHOTOS D'ANIMATIONS SUR LES AIRES



**Animations EVS Aire
d'accueil de Molsheim**

ARSEA



**Animations EVS Aire
d'accueil d'Erstein et
Saverne**

**AVA HABITAT ET
NOMADISME**



ANNEXE 4

ARTICLES DE PRESSE

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2017

ERSTEIN - BENFELD

DNA | 51

ERSTEIN

Les jeunes élus solidaires et actifs



Ensemble pour la collecte de la banque alimentaire. PHOTOS DNA

C'EST AU LEADER PRICE que les enfants ont accueilli, dernièrement, les passants avec joie et bonne humeur. Ils n'ont pas hésité à expliquer l'objectif de la Banque alimentaire. Une première expérience pour certains jeunes conseillers : « C'est important d'avoir quelque chose sous la dent ! L'espère que cette action permettra de nourrir beaucoup de familles. J'aime faire le bien et cela fait plaisir de voir les gens donner », a témoigné Stélen. Pour Aïlla, « c'est



Le conseil municipal des enfants a pris son rôle très au sérieux. LCH

triste d'être dans la rue et de ne pas pouvoir manger à sa faim ». Quant à Anzor, la motivation est aussi simple : « Je suis pour l'égalité pour tous ! Tout le monde doit pouvoir manger. » Pour Ailyn, « aider les autres c'est mieux vivre tous les jours ». Pour Marina et Pearl : « Il est normal de faire quelque chose ». Et Délio d'ajouter : « Aider les pauvres, faire des dons quoi de plus normal à l'approche de l'hiver ! Des mots simples qui, pour ces jeunes, sont essentiels pour venir en aide aux plus démunis. LCH

RHINAU

Un chercheur au collège

Le soutien indéfectible du collège envers l'association ELA n'est plus à démontrer. Aussi, avant le Téléthon qui a lieu le week-end prochain, Serge Braun, directeur scientifique de l'AFM Téléthon, est venu dernièrement rencontrer les élèves de troisième du collège des deux rives. Ces derniers ont écouté attentivement les explications sur les avancées scientifiques, dans le domaine de la lutte contre les maladies rares.

Après un rappel des bases de la génétique – dont sont issues la plupart des maladies rares –, le scientifique a fait découvrir la thérapie génique très prometteuse dans les espoirs de guérisons, de millions de malades, à travers le monde. Serge Braun a pris le temps de décrire cette stratégie thérapeutique : des gènes médicamenteux efficaces ont été mis au point et sont aujourd'hui utilisés, par exemple, pour guérir des bébés bulle, dans les traitements contre l'adrénoleucodystrophie (maladie neuro-dégénérative) la bêta-thalassémie (maladie génétique de l'hémoglobine) etc.

Grâce à AFM Téléthon et d'autres associations – à l'image d'ELA financées par les dons, la recherche médicale commence à remporter des victoires contre ces maladies génétiques rares. Un espoir qui entraîne d'autres : les découvertes dans le domaine de ces maladies vont pouvoir être utilisées pour des maladies plus répandues, comme la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) - la maladie de Parkinson, etc. LCH

La Robeuse
MAISON ROUGE
 Habilleur Depuis 1975
VENTES PRIVÉES
 Le FROID est là !
 -50% sur les PARKAS
 Offrez un cadeau
 RAYONS FÊTES, CÉRÉMONIES ET GRANDES TAILLES
 15 rue Westrich - ZI Nord - c/le de Picard - SELESTAT - 03 88 92 02 27
 Grand parking GRATUIT
 OUVERT LES DIMANCHES 10, 17 ET 24 DÉCEMBRE
 Lundi 14:18:30 • Du mardi au vendredi de 9h à 19h • Samedi 9h à 18h

F11LER 02

ERSTEIN Jeunesse

Apprendre à se connaître

Enfants, adolescents de l'aire d'accueil des gens du voyage qui ont été invités, dernièrement, dans les locaux de l'espace jeunes du secteur d'Erstein avec leurs amis du conseil municipal des enfants pour participer à des ateliers de fabrication de sujets de Noël.

Déjà en lien depuis huit ans avec les jeunes élus du conseil municipal des enfants (CME) en partenariat avec Marie Villem – animatrice de l'espace de vie sociale à l'association AVA – et Hamid – régisseur des gens du voyage – l'idée était aussi de leur faire découvrir les structures d'accueil pour la jeunesse à Erstein.

Le partage au cœur de la rencontre

Un peu timides au début, Nicoletta, Carole, Cindy, Louise et Gerda ont par la suite lié rapidement des liens avec leurs nouveaux amis. Au programme de cette rencontre : la fabrication de couronnes, boules ou froies de Noël, manuels ou encore bonhomme de neige. Diverses activités qui ont permis de tisser des liens, des discussions et des échanges entre ces jeunes.



Une activité qui a favorisé les échanges entre les jeunes. PHOTOS DNA

Les jeunes filles ont rapidement pris connaissance des activités que propose l'espace jeunes durant l'année et semblent ravies de pouvoir y retourner à leur convenance. Les liens amorcés durant cette rencontre leur ont également permis de découvrir la possibilité

d'aide pour des démarches administratives auprès de l'éducatrice de prévention de l'association JEP. C'est tout naturellement que l'après-midi s'est poursuivi autour de jeux de société et par un atelier de « Gâteaux de Noël » en faveur de l'association. Ensuite, tout ce petit monde a été invité à se rendre sur l'aire d'accueil des gens du voyage pour partager un goûter. Un moment convivial et des échanges pour apprendre à mieux se connaître et à partager leur culture respective. LCH



Les jeunes filles ont réalisé des décorations de Noël. LCH



Un goûter a été partagé sur l'aire d'accueil des gens du voyage. LCH

BENFELD Krav Maga

Un stage à cent !



Une centaine de personnes ont participé au stage de krav maga, dernièrement, à Benfeld. PHOTO DNA

Une centaine de personnes ont participé mi-novembre au stage organisé par le Krav Maga Centre Alsace au dojo intercommunal de Benfeld.

C'EST SOUS LA HOULETTE de Michel Kamg, directeur technique du Groupe Alliance et responsable du Krav Maga

de Nice que s'est tenu récemment un stage à Benfeld. Une centaine de personnes y a pris part. Actuellement, « le nombre de licenciés krav maga en Alsace est en nette progression : il y a aujourd'hui plus de 750 licenciés, soit une progression de plus de 50 % », confie Aldo Mazzuchetti, président du club du Centre Alsace, responsable de la commission

krav maga d'Alsace. À noter que cette structure a pour mission de rassembler les clubs de la fédération française de karaté et disciplines associées dans la zone interdépartementale alsacienne. D'où le choix des infrastructures benfeldaises, parfaitement situées et particulièrement bien adaptées à ce genre d'événement.

Les deux journées de stages avaient pour objectif d'améliorer les techniques d'auto-défense contre les attaques et menaces à l'arme de poing ou à l'arme blanche. Les plus représentatives étaient bien sûr les Bas-Rhinois. Mais de nombreux participants venaient également du Haut-Rhin et aussi du Doubs. LCH

ERSTEIN Conseil municipal des enfants (CME)

Moment de partage avec les gens du voyage

Ils étaient une quinzaine d'enfants, jeunes et adolescents des gens du voyage accompagnés de leur famille à participer aux animations organisées par le Conseil municipal des enfants, et Muriel Villem, intervenante sociale au sein de l'association « Ava habitat et nomadisme. »



Un loto pour toutes les générations. PHOTOS DNA-LCH

Le temps d'installer quelques tonnelles et garnitures sur l'aire d'accueil avec l'aide des parents, les familles arrivent petit à petit pour choisir le ou les cartons de jeu pour un loto. Pendant ce temps, une dizaine de jeunes élus installent les lots, répartissent les pions et rappellent les règles du jeu. C'est Léa, Camille, Charlotte et Gabrielle qui animeront l'après-midi récréative et Hamid, régisseur des gens du voyage de la Ville venu prêter main-forte dans l'organisation pratique. Une ligne avec tous les numéros ! Un premier défi pour les joueurs qui prennent plaisir à s'amuser et échanger tout au long de la partie. Une ambiance détendue ou rire et plaisanterie vont bon train... Les nu-

méros liés au sort sont annoncés par les jeunes animatrices. Puis des cris de joie « bingo » ! Les numéros des gagnants sont scrupuleusement vérifiés par les organisateurs qui les invitent à venir choisir un des lots exposés sur la table : café, sucie, serviettes, grilles à barbecue, crayons de couleurs, jouets, carafe, des récompenses pour tous les âges.

Des animations appréciées

Un plaisir partagé entre les jeunes élus et les enfants des gens du voyage qui a continué, mercredi dernier,

avec un atelier manuel et culinaire. Sous fond musical, des fleurs aux couleurs vives réalisées avec des bouteilles en plastique pointent le bout de leurs pétales. Puis l'heure de la crêpe-party ! Les enfants ont testé une recette vegan avec du lait de riz, de la farine et de la banane écrasée.

Equipé de charlotte et tablier et les mains bien nettoyées, un groupe se charge de réaliser la pâte. Puis, à tour de rôle, chacun fait cuire sa crêpe : « C'est plutôt bon, mais c'est encore meilleur en rajoutant du sucre ou de la confiture », rapportent les jeunes. Une ambiance festive qui s'est terminée spontanément par quelques pas de danse.

Une manière pour les jeunes élus de souhaiter à leurs amis de belles va-



Crêpe-party façon vegan.



Quelques pas de danse.

cances d'été. Très enthousiastes par ces différentes rencontres entre les enfants, les familles n'ont pas hésité

à remercier le conseil municipal des enfants. ■

LCH

ERSTEIN Portes ouvertes à l'ESAT

Dimanche 18 juin 2017